

C S L P

I n t é r i m a i r e

DOCUMENT PREPARE ET ADOPTE PAR LE GOUVERNEMENT DU MALI

19 JUILLET 2000

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

LE GOUVERNEMENT DU MALI A EXPRIME, AU COURS des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres; et d'autre part, définir de nouvelles politiques, de nouveaux instruments et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes.

Objet du Cslp-----

Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a deux objectifs : Premièrement, il s'agit d'élargir le cadre conceptuel de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté par la prise en compte des axes non couverts par celle-ci et deuxièmement, il s'agit d'indiquer le stade actuel de la préparation de la stratégie de développement, les étapes futures, de

décrire le processus de préparation du CSLP final.

TABLE DES MATIERES

DECLARATION DU GOUVERNEMENT	4
INTRODUCTION.....	5
I. LA PAUVRETE AU MALI.....	6
LES DETERMINANTS, CARACTERISTIQUES ET PROFIL DE LA PAUVRETE :.....	6
<i>Perceptions et opinions de la population sur la pauvreté</i>	7
<i>Causes de la pauvreté</i>	8
EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DE L'INEGALITE	8
AUTRES INDICATEURS DE NIVEAU ET DE QUALITE DE VIE	8
II. CONTRAINTES ET ATOUS MAJEURS A LA CROISSANCE ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	11
PRINCIPALES CONTRAINTES D'ORDRE STRUCTUREL.....	11
UN PAYS EN PROFONDE MUTATION : DES OPPORTUNITES A SAISIR.....	12
III. STRATEGIES ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :.....	13
ANALYSE DES TENDANCES DE LA CROISSANCE	13
LES OBJECTIFS ET LES STRATEGIES DE CROISSANCE ECONOMIQUE :	16
<i>Au plan macro-économique</i>	17
<i>Au plan sectoriel</i> :	18
IV. SYSTEME DE SUIVI DU CSLP.....	21
OBJECTIF.....	21
PROPOSITION D'INDICATEURS.....	21
INSTRUMENTS ET METHODES D'INVESTIGATION	22
CADRE INSTITUTIONNEL.....	23
CIBLAGE ET ELABORATION DE LA CARTE DE PAUVRETE	23
V. PROCESSUS PARTICIPATIF	24
MALI: UNE TRADITION DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF	24
ETAPES DU PROCESSUS DE PREPARATION DU CSLP FINAL	24
VI. CADRE INSTITUTIONNEL DU CSLP.....	25
VII-EVALUATION DES COUTS	26
VIII- CALENDRIER	27
ANNEXES.....	29
<i>Annexe N°1: METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'ACTUALISATION DU SEUIL DE PAUVRETE</i>	30
<i>ANNEXE N°2: Indicateurs de résultats et de progrès de réduction de la pauvreté</i>	31
<i>ANNEXE 3 :Liste des indicateurs prioritaires de suivi d'ici 2002</i>	33
<i>Annexe 4. Démarche participative utilisée dans le cadre de la SNLP</i>	34
<i>Annexe 5. Démarche participative utilisée dans le cadre de l'ENP Mali 2025</i>	37
<i>Annexe 6: Démarche méthodologique pour l'évaluation des coûts du cslp</i>	40

LISTE DES ABREVIATIONS

- ADS: Agence pour le Développement Social
- AP-SRAD: Avant-projets de schémas régionaux d'aménagement et de développement;
- CEDEAO: Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
- CNCI: Comité national de coordination et de suivi
- CSCOM: Centre de santé communautaire
- CSLP: Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté
- DCPE: Document cadre de politique économique et financière;
- DPSDM: Document de politiques et stratégies de développement du Mali ;
- DNSI: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
- EBC: enquête budget consommation
- EDS: Enquête démographique et de santé
- EMCES: Enquête malienne de conjoncture économique et sociale
- ENP, Mali 2025 : Etude nationale prospective;
- ESAT: Esquisse du schéma d'aménagement du territoire;
- IDH: Indice de Développement Humain
- IPH: Indice de Pauvreté Humain
- IREPAS : Initiative pour la Revue de l'Examen Participatif de l'Ajustement Structurel
- OCB: organisation communautaire de base
- ODHD/LCP: Rapports annuels de l'Observatoire du Développement Humain Durable.
- PAIB: projet d'appui aux initiative de base dans la lutte contre la faim et la pauvreté
- PASR: Programme Cadre d'Appui au Secteur Rural
- PIB: Produit intérieur Brut
- PNA: Programme National d'Action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté
- PNAE: Plan National d'Action Environnementale
- PNE: Politique Nationale de l'Emploi
- PPTE: Pays Pauvre Très Endetté
- PRODEC: Programme décennal pour l'éducation
- PRODEJ: Programme décennal de la justice
- PRODESS: Programme décennal de développement socio-sanitaire
- RGPH: recensement général de la population et de l'habitat.
- SAP: Système d'alerte précoce
- SAPRIN: Structural Adjustment Participatory Review Initiative Network
- SFD: Services financiers décentralisés
- SNLP: Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
- UEMOA: Union économique et monétaire ouest africaine

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

1. La lutte contre la pauvreté constitue désormais une exigence de premier ordre pour répondre aux attentes des populations maliennes. En effet, elle est et demeure l'objectif majeur de tous les efforts de développement du pays. Cette volonté politique s'est traduite par l'adoption par le Gouvernement, en Juillet 1998, d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) couvrant la période 1998-2002 et structurée en huit axes majeurs assortis d'un programme d'actions prioritaires.

2. L'objectif principal de cette Stratégie Nationale est d'assurer à tous les maliens en général et aux plus démunis en particulier, des conditions de vie décente notamment la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'accès à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à un habitat décent.

3. La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP), en plus du fait qu'elle renforce les actions déjà engagées par le Gouvernement et les autres acteurs du développement, apparaît comme le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté au Mali.

4. Les Partenaires au Développement du Mali qui ont été fortement impliqués dans le processus de réflexion et d'élaboration de cette Stratégie, ont reconnu sa pertinence et y ont apporté leur totale adhésion lors de la Table Ronde tenue en Septembre 1998 à Genève.

5. Le Gouvernement du Mali reste cependant conscient que la persistance de la situation de déficit social, d'extrême pauvreté et de vulnérabilité de la population, constitue un handicap majeur à la croissance économique et au développement durable. C'est pourquoi souscrivant aux récentes initiatives des Institutions de Bretton Woods, dans le cadre de l'allègement de la dette, le Gouvernement a décidé d'actualiser et d'approfondir les actions de la SNLP dans le cadre de politiques macro-économique et sectorielles plus cohérentes, gage d'une croissance forte et durable. Le Gouvernement est donc décidé à élaborer et à mettre en oeuvre, pour le moyen terme, un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui s'appuiera sur les axes majeurs et le programme d'actions prioritaires définis dans la SNLP. Il s'inscrit dans une vision prospective à long terme et contiendra des actions à court terme.

6. La finalité de ce nouveau cadre stratégique est de créer d'une part, un environnement macro-économique et institutionnel structurant, favorable à la croissance et à l'accroissement de la compétitivité de l'économie et, d'autre part, les conditions de participation effective des populations à la réalisation et au bénéfice des fruits de cette croissance, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de leur revenu et de leur accès aux services sociaux essentiels de base.

Compte tenu de ce qui précède, le CSLP sera élaboré sur la base des principes suivants:

- l'engagement résolu du Gouvernement de placer la lutte contre la pauvreté au centre de l'ensemble de ses politiques et stratégies de développement. De ce point de vue, le Mali s'investira davantage dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'habitat, l'emploi et la formation professionnelle.
- la nécessité, tout en sécurisant le cadre macro-économique et financier, de poursuivre et de consolider les mesures d'ajustement, en vue d'amorcer une phase de croissance et de développement véritable par la réalisation de forts taux de croissance à la mesure des légitimes ambitions de bien-être économique et de progrès social des populations maliennes. Le développement des secteurs à fort potentiel productif constitue à cet égard une exigence surtout en cette période de formation d'espaces économiques régionaux et d'ouverture des marchés ;
- la nécessité d'assurer à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, un cadre adéquat pour l'exercice correct de leurs activités, à travers notamment :
 - la mise en place d'une administration moderne, performante et compétente;

- le développement des infrastructures de base (transports, communications, énergie);
- l'instauration d'un cadre réglementaire, législatif et institutionnel incitatif;
- la consolidation de la paix et de la sécurité;
- le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit;
- la mise en oeuvre de la politique de décentralisation;
- le renforcement de l'intégration régionale.

7. Le gouvernement entend mener ce combat de la lutte contre la pauvreté avec l'ensemble des acteurs. Ainsi en plus du processus participatif observé dans la conception et le suivi des actions de lutte contre la pauvreté, le financement sera assuré aussi bien par le gouvernement que le secteur privé, les populations à la base, les maliens de l'extérieur et les autres composantes de la société civile. En plus de ses efforts propres, le gouvernement recherchera activement l'appui de la communauté internationale dans le financement des actions identifiées.

INTRODUCTION

8. La pauvreté est un phénomène endémique et généralisé au Mali où la population souffre de différentes formes de pauvreté. Plus de la moitié n'a pas accès à l'eau potable, 75% est analphabète ; les indicateurs de nutrition des enfants (taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 3 ans est de 25%) semblent également confirmer la même évolution que les données monétaires de la pauvreté. Par ailleurs l'énorme fardeau de la dette est une entrave à la réalisation de progrès notable dans la lutte contre la pauvreté.

9. Avec l'avènement de la démocratie en 1992, les revendications des populations sont devenues croissantes pour une amélioration de leurs conditions de vie. Par ailleurs, il y a eu une prise de conscience aussi bien au niveau national qu'international (Sommet de Copenhague en 1995) de la nécessité de lutter contre la pauvreté. C'est dans ce contexte que les autorités maliennes ont engagé une série de réflexions et d'études de 1995 à 1997 sur la pauvreté qui aboutira en 1998, à l'adoption d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP). Suite à la dévaluation du FCFA intervenue en 1994 et grâce à une bonne politique de stabilisation, le pays est rentré dans une phase de croissance. Depuis lors, la pauvreté a diminué légèrement et sa profondeur s'est atténuée entre 1996 et 1998. Cependant, malgré une croissance économique régulière depuis 1994, l'économie a rencontré de nouveaux problèmes tels la crise énergétique et la baisse du cours mondial de coton.

10. Face à ces nouveaux défis et à la lumière des stratégies développées dans la SNLP, les autorités maliennes veulent consolider leur politique volontariste de lutte contre la pauvreté en intégrant dans les objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté les dimensions non couvertes par celle-ci et en établissant des liens étroits entre la pauvreté et les politiques nationales. Ainsi, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté constituera une valeur ajoutée dans le processus de lutte contre la pauvreté au Mali. Par ailleurs, le CSLP vient combler un vide car il n'existe pas à l'heure actuelle au Mali, un document consensuel unique de référence à moyen terme qui fixe les orientations du développement en vue d'assurer une plus grande lisibilité aux politiques et stratégies de développement. Plusieurs documents pouvant servir à l'élaboration d'un tel cadre existent ou sont en cours d'élaboration. On peut citer notamment:

- Etude nationale prospective (ENP), Mali 2025 ;
- Document cadre de politique économique et financière (DCPE);
- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) ;

- Esquisse du schéma d'aménagement du territoire (ESAT) et Avant-projets de schémas régionaux d'aménagement et de développement (AP-SRAD) ;
- Document de politiques et stratégies de développement du Mali ;
- Documents de politiques et stratégies sectorielles (PASR, PRODEC, PRODESS, PRODEJ, PNA, etc.);
- Rapports annuels de l'Observatoire du Développement Humain Durable;
- Programme national d'action pour le développement, dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA).

11. Ces différents documents mis côte à côte ne peuvent ensemble fournir une idée claire et précise sur les objectifs et stratégies à moyen terme du pays. Il se pose par conséquent la nécessité d'adopter un cadre de cohérence conférant une certaine lisibilité à l'ensemble de la politique gouvernementale.

12. Le principe de base est que le cadre stratégique devra s'inspirer et se fonder sur la vision à long terme de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 déjà existante. Il s'agit en effet d'une étude à la fois globale et systémique qui a l'avantage d'être la plus récente (1999) et qui détermine un projet de société pour le Mali à l'horizon d'une génération.

13. Le cadre stratégique devra aussi s'appuyer sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) élaborée de manière participative et présentée à la table ronde des bailleurs de fonds de septembre 1998, et dont l'opérationnalisation se tourne spécifiquement vers les pauvres. Il est reconnu que cette stratégie doit s'inscrire dans un cadre plus global, car la réduction durable de la pauvreté exige des actions dans tous les domaines.

14. Le cadre stratégique doit également prendre en compte les engagements pris par le Mali dans le document cadre de politique économique et financière et assurer le lien entre la vision à long terme et les programmes à court terme existants.

I. LA PAUVRETE AU MALI

Les déterminants, caractéristiques et profil de la pauvreté :

15. Le Mali a réalisé trois grandes enquêtes portant sur la consommation des ménages et qui ont également servi pour apprécier la situation socio-économique de la population :

- L'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1988/89 ;
- L'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) de 1994;
- L'Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale, de 1996.

16. Ces enquêtes ont servi de base à l'analyse quantitative de la pauvreté notamment par l'établissement du seuil (voir annexe) et du profil de pauvreté. Ainsi, on retient essentiellement qu'au Mali :

- La pauvreté est essentiellement rurale car selon l'ODHD/LCP, en 1998, 74 % des pauvres sont de ce milieu. Dans ce milieu les agriculteurs sont les plus touchés. Ceci découle de la vulnérabilité dont ils sont exposés du fait de l'effet conjugué des aléas climatiques, de la fluctuation des prix de cession de leurs productions et des conditions précaires de production.

- Les ménages pauvres ont tendance à avoir plus d'enfants que les ménages non pauvres. Ceci se traduit bien souvent par une détérioration des conditions de vie et une augmentation de la vulnérabilité.
- Plus un chef de ménage est âgé, plus son ménage est exposé à la pauvreté. Ceci implique qu'il faudra accorder une attention particulière aux personnes du troisième âge ayant beaucoup de dépendants car ils sont moins en mesure de subvenir à leurs besoins de base.
- Les ménages dont le chef a atteint un certain niveau d'instruction sont en général moins pauvres que les ménages dont le chef n'a aucune instruction. Ceci implique que le renforcement de l'éducation de base peut avoir une forte incidence sur la réduction de la pauvreté.
- Les dépenses individuelles dans les ménages pauvres sont trois fois moins importantes que les dépenses dans les ménages non pauvres. Pour ramener le niveau de dépenses des pauvres à un niveau comparable à celui des non pauvres, il faut donc privilégier les interventions visant l'augmentation des revenus des pauvres.

17. Par ailleurs l'analyse quantitative de la pauvreté a permis d'identifier certaines catégories de la population comme étant les groupes les plus vulnérables. Il s'agit des femmes, surtout en milieu rural, les enfants qui sont frappés par la malnutrition, les jeunes qui n'ont pas accès à l'emploi et enfin les personnes âgées.

18. Ces analyses, malgré leur pertinence, doivent être considérées comme indicatives du fait que les données de bases sont issues d'enquêtes dont l'objectif principal n'a pas été la mesure de la pauvreté. L'analyse est d'autant plus limitée que les enquêtes n'ont pas été réalisées sur des échantillons intégrés.

19. Compte tenu de ces limites dans l'établissement du profil de la pauvreté, il est programmé, en 2000 et 2001, des enquêtes (EBC et EDS, enquêtes agricole et emploi) afin d'améliorer la qualité des informations pour le suivi de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Par ailleurs la mise en place d'un Système Léger d'Information sur le Bien-Etre et la Pauvreté (SLIBEP) dans le cadre du suivi de la SNLP, permettra également de disposer des informations sur la situation socio-économique de la population.

20. En attendant la réalisation de ces enquêtes, et dans le souci de mieux cerner la pauvreté, les autorités maliennes ont mené une analyse quantitative ((Bilan diagnostic sur le développement Humain Durable : DNSI/PNUD-UNICEF, déc 95) et qualitative de la pauvreté (Analyse qualitative de la pauvreté au Mali : DNSI/PNUD, mai 97) qui ont permis d'informer la SNLP dans la prise en compte des différentes dimensions de la pauvreté à travers la perception que les populations elles-mêmes ont de leur situation à partir de leur vécu.

PERCEPTIONS ET OPINIONS DE LA POPULATION SUR LA PAUVRETE

21. Les perceptions de la population et de la société civile sur la pauvreté ont été recueillies à travers une série de consultations et d'enquêtes qualitatives auprès de la population sur 24 sites répartis entre les zones définies et utilisées par la DNSI lors des enquêtes EBC et EMCES. A travers des groupes focaux et des débats organisés, les populations ont caractérisé la pauvreté en termes de «manques» (en termes qualitatif et quantitatif). Ces manques doivent être analysés aussi bien en termes de disponibilité physique qu'en termes d'accessibilité financière et géographique par les populations. Selon les populations, la non-satisfaction (ou

manques) d'un certain nombre de besoins jugés essentiels pour vivre décemment (alimentation, santé, habillement, logement, emploi, soutien social et équipements collectifs) est due aux calamités naturelles, à une mauvaise intégration sociale et à des conditions économiques défavorables. Les dimensions qui traduisent ces besoins non satisfaits et indiqués dans la parenthèse ci-dessus ont des pondérations légèrement différentes selon le milieu et le sexe. En plus de cette perception de la population, l'enquête a également permis d'identifier les principales causes de la pauvreté toujours selon la population.

CAUSES DE LA PAUVRETE

- **Les causes liées aux calamités naturelles** : classées en premier rang en milieu rural, elles sont liées à la fragilité de l'écosystème qui nuit au développement du secteur agricole ;
- **Les causes liées au contexte socio-économique difficile** : selon les populations, ces causes se traduisent par le manque de dotation en facteurs de production, le faible niveau de développement des infrastructures socio-économiques, le manque d'initiatives permettant l'auto-emploi, la mauvaise utilisation des fonds publics et le faible niveau d'éducation et d'alphabétisation réduisant ainsi les capacités des individus à mieux profiter des opportunités économiques ;
- **Les causes liées à la rupture des liens de solidarité** : celles-ci se traduisent par la désintégration des liens avec les membres de la famille ou avec les membres des communautés environnantes ;
- **Les causes liées aux situations conjoncturelles** : ces causes font référence à la rébellion dans le Nord (1991) du pays et à la dévaluation du franc CFA (1994).

Evolution de la pauvreté et de l'inégalité

22. Les analyses sur la pauvreté, à travers les enquêtes évoquées plus haut, ont mis en exergue le fait qu'entre 1989 et 1996, l'incidence de la pauvreté a augmenté tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, l'accroissement annuel moyen a été beaucoup plus élevé pendant la période 1989-1994 (11 %) qu'au cours de la période 1994-1996 (2%), ce qui traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994.

23. Cette tendance s'est renversée entre 1996 et 1998, période au cours de laquelle on assiste pour la première fois à une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté sur l'ensemble du pays, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux-être de la population est enclenchée. En effet, l'incidence est passée de 71,6% en 1996 à 69% en 1998 soit une diminution de 1,8% par an. Concernant l'évolution des inégalités, la disponibilité des seules données de l'EMCES ne permet pas d'en faire une analyse pertinente. La réalisation de l'enquête budget-consommation de 2000 permettra de disposer d'informations nécessaires à cette analyse.

Autres indicateurs de niveau et de qualité de vie

24. Il est difficile de corroborer les évolutions constatées sur la pauvreté monétaire par l'examen d'autres indicateurs de qualité et de niveau de vie. Cependant, on dispose d'une comparaison fiable des indicateurs anthropométriques de nutrition des enfants à partir d'enquêtes de type EDS qui ont été menées en 1987 et 1995/96, soit sur un intervalle de temps proche de celui des enquêtes de consommation. Les indicateurs de nutrition des enfants semblent témoigner de la même évolution négative que les données monétaires. La proportion des enfants de 3-35 mois accusant un retard de croissance semble avoir augmenté de 38% entre

1987 et 1995-96 et la proportion de ceux qui sont émaciés semble avoir doublé et enfin la proportion de ceux qui présentent une insuffisance pondérale semble avoir augmenté de 42% sur la même période.

25. Parallèlement, un certain nombre d'indicateurs de conditions de vie témoignent d'améliorations, mais il s'agit d'indicateurs à forte inertie qui renseignent sur une tendance longue. Ainsi, de 1978 à 1996, la mortalité infantile est passée de 158 pour mille à 123 ‰ et la mortalité infanto-juvénile de 315 à 238 décès pour mille naissances vivantes.

26. De même le niveau d'éducation de la population malienne semble s'être considérablement amélioré, surtout en ce qui concerne les femmes. Ainsi, toujours selon les enquêtes EDS, le pourcentage d'adultes sans niveau d'éducation est passé de 51% à 46% entre 1986 et 1996. Cela est dû à l'augmentation des personnes ayant un niveau d'éducation secondaire qui passent de 15.6% à 33.3% sur la même période. En particulier le pourcentage des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire est passé de 6% en 1989 à 25% en 1996. Cette évolution spectaculaire est toutefois le fait de l'arrivée à l'âge adulte d'une génération éduquée tout au long des années 1980. Les tendances des années 1990 surtout à partir de la deuxième moitié de 90 indiquent des améliorations sensibles bien que les disparités subsistent entre les filles et les garçons et entre les différentes régions comme le confirme le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Taux brut de scolarisation (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1996-97 et 1997-98 par sexe et par région

Régions	GARÇONS		FILLES		TOTAL	
	1996-97	1997-98	1996-97	1997-98	1996-97	1997-98
Kayes	52,9	55,6	29,4	32,7	41,3	44,0
Koulikoro	63,7	68,8	37,7	42,8	50,8	55,8
Sikasso	52,1	56,2	30,1	35,3	41,0	45,9
Ségou	49,7	50,9	29,2	33,7	39,2	42,5
Mopti	29,8	32,2	19,2	21,4	24,5	26,8
Tombtou	31,5	34,4	22,6	23,7	27,1	29,0
Gao	38,9	44,0	26,9	28,4	33,1	36,0
Kidal	33,0	32,7	16,6	21,5	24,6	27,3
Bamako	158,8	136,8	118,4	139,9	137,5	138,3
Mali	57,0	58,9	36,5	41,0	46,7	50,0

Source : CPS (MEB)

27. Si l'on retient comme indicateur de l'accès et de la qualité des services de santé, l'assistance lors des accouchements, on constate que la fréquence d'une assistance médicale est passée de 86.7% en 1987 à 89.4% en 1996, et celle d'un médecin de 0.9% en 1987 à 3.1% en 1996. La possession d'un carnet de santé concernait 34% des enfants de 12 à 23 mois en 1987 et 70% en 1996. Les taux de vaccination s'amélioreraient de même (et devenaient en même temps plus vérifiables) : la proportion des enfants complètement vaccinés est passée de 42% en 1987 à 54% en 1996. Malgré les efforts importants dans ce domaine, l'accessibilité géographique des services de santé et la couverture sanitaire à travers la disponibilité des médicaments essentiels demeurent peu satisfaisants. En effet, en 1999, le pourcentage de population ayant accès aux structures de santé primaire dans un rayon de 15 km est de 59 % et le nombre de CSCOM fonctionnel est de 461 sur 961 prévus soit une réalisation de 48 %.

28. D'autres indicateurs de santé pourront faire l'objet d'attention particulière dans le CSLP final en fonction de la disponibilité des données. Il s'agit notamment :

- de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme qui fait ravage chez les enfants de moins de 5 ans ;

- de la prévalence du SIDA dont l'estimation par les services de santé indique un taux d'environ 3 % au niveau national.

29. L'amélioration de l'accès aux services est sensible également dans le domaine du logement. La proportion des logements disposant de l'électricité est passée de 7% en 1995 à 12.3% en 1999, et de l'eau courante de 11.8% à 17.4%. Ces évolutions concernent toutefois peu les ménages pauvres. Il n'est pas sûr que ces derniers ont profité d'une amélioration des conditions de logement de même que les services améliorés d'eau et d'assainissement surtout dans le milieu semi-urbain et rural où les femmes continuent de supporter un poids considérable en matière d'approvisionnement en eau potable.

30. En matière d'emploi, selon le bilan réalisé par l'Observatoire de l'emploi en 1996 (Etude sur le secteur informel), le chômage touche 3% de la population active. Ce niveau faible se décompose en 14,2% en milieu urbain contre 1% en milieu rural. En particulier ces taux sont fondés sur des définitions du chômage qui ne prennent en compte ni les emplois précaires du secteur informel (qui contribue à la résorption du chômage et permet d'améliorer le niveau de vie des ménages pauvres) ni le sous emploi en milieu rural.

31. En matière d'alimentation, les perceptions des populations ont fortement révélé que le manque de nourriture constitue la principale dimension de la pauvreté. Cette perception conduit à une analyse approfondie des liens entre sécurité alimentaire et pauvreté. Plus spécifiquement, le niveau de production céréalière, le niveau de consommation et les prix agricoles seront les composantes de la sécurité alimentaire qui feront l'objet d'attention de suivi par rapport à la pauvreté. Ces analyses qui seront faites par le Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire (COCSSA), interviendront dans le CSLP final.¹

32. Malgré la relative amélioration de certains indicateurs de conditions de vie, les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base suivant les différentes couches de la population, les disparités régionales et la faiblesse quantitative des infrastructures montrent l'étendue des besoins supplémentaires pour lutter efficacement et durablement contre la pauvreté au Mali.. Il existe également des contraintes à l'amélioration de tous les indicateurs qu'ils soient monétaires ou qu'ils soient de conditions de vie, qu'il faut chercher à lever grâce à la mise en œuvre rapide de politiques et de stratégies appropriées et complémentaires.

¹ Le COCSSA a pour mission la coordination et la conduite des stratégies destinées à assurer la sécurité alimentaire du Mali. A cet effet, il est chargé:

- d'orienter et piloter les stratégies de sécurité alimentaire;
- de conduire le processus visant le renforcement du système alimentaire mis en place;
- de superviser le fonctionnement du système de sécurité alimentaire et veiller à la qualité et à la fiabilité des prestations fournies par ses principales composantes;
- de décider des actions à entreprendre pour résoudre les crises alimentaires identifiées, de s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité de leur mise en œuvre et de déclencher, le cas échéant, la mise en application du plan d'intervention d'urgence;
- d'établir une concertation permanente entre l'Etat et les partenaires extérieurs en matière de sécurité alimentaire, en particulier à travers une gestion commune des outils assurant le financement du système: fonds commun de contrepartie du PRMC et fonds de sécurité alimentaire.

II. CONTRAINTES ET ATOUTS MAJEURS A LA CROISSANCE ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Principales contraintes d'ordre structurel

33. Malgré les efforts réalisés au cours des cinq dernières années, le Mali est régulièrement classé suivant le rapport sur Développement Humain du PNUD comme un des pays ayant le plus faible niveau de développement humain au monde². Cette faible performance se retrouve dans la plupart des principaux indicateurs de capacités et de bien-être généralement utilisés à l'exception de l'espérance de vie, et particulièrement dans le domaine de la scolarisation et de l'éducation. Ainsi, selon ce rapport, en 1998 le Mali présente un taux net de scolarisation primaire de (38%), alors que ce taux s'élève en moyenne pour les pays les moins avancés à 60% et pour l'Afrique sub-saharienne à 56%. De même le taux d'alphabétisation est de 35% au Mali contre 54% dans les pays les moins avancés et 57% en Afrique Sub-Saharienne.

34. A ce faible niveau de développement humain, s'ajoute la forte vulnérabilité des populations qui ont peu de maîtrise sur un environnement très incertain. Cette vulnérabilité est d'abord le fait de l'appartenance à la zone sahélienne et à la forte dépendance des aléas climatiques³. Elle résulte aussi d'une faible diversification de la production et notamment de la dépendance à un faible nombre de produits d'exportation (coton, bétail, or qui représentent plus de 90% des exportations) dont les prix sont potentiellement fluctuants. Enfin, elle est le fait d'une forte dépendance de l'aide extérieure⁴. Les ménages sont donc soumis à une forte variabilité dans le temps de leur revenu et conditions de vie et à une forte incertitude⁵.

35. La population du Mali s'élevait à 9 790 000 habitants selon le recensement de 1998, en croissance de 2.2% par an en moyenne depuis 1987. Le taux de croissance naturel de la population est estimé à 2.9%. On se trouverait donc face à un solde migratoire de -0.7% par an⁶. L'importance de la migration internationale est une caractéristique du Mali⁷. Les migrations internes, d'une importance comparable aux migrations internationales, expliquent également une urbanisation rapide qui concerne 29% de la population en 1998 (23% en 1989). Le premier pôle de cette urbanisation est Bamako qui a enregistré 1 000 000 d'habitants au recensement de 1998, et connu une croissance moyenne depuis 1987 de 4% par an.

36. Près de la moitié du PIB du Mali est d'origine agricole, ce qui constitue une proportion élevée dans une perspective internationale. La structure de l'économie est relativement stable dans le temps. Cependant, la part du secteur secondaire a crû en moyenne au courant des

² Selon le classement par IDH, le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 1999 classe le Mali au 166^{ème} rang sur les 174 pays classés.

³ Ainsi la production céréalière présente une très forte variabilité annuelle, même en dehors des grandes sécheresses (par exemple +36% en 1991, -25% en 1992, +23% en 1993, etc.)

⁴ Qui a varié sur la décennie 1990 entre 15% et 25% du PIB. Elle finance en moyenne 80 % du BSI et 20 à 30 % dépenses courantes.

⁵ Sur la période 1980-97, l'écart-type de la croissance de l'économie malienne s'établit à 4.8%, ce qui est un taux élevé même s'il n'apparaît pas exceptionnel pour un pays africain à faible revenu.

⁶ Ce taux élevé peut surprendre. Une enquête régionale sur les migrations en Afrique de l'Ouest (REMUAO) conduisait à une estimation de -0.4% sur la période 1988-92. La croissance de la population se situerait donc entre 2.2% et 2.5% Il ne s'agit pas d'une simple querelle de démographes. La mesure de tous les agrégats par tête, et en premier lieu le taux de croissance, est significativement modifiée selon que l'on choisisse l'un ou l'autre de ces taux. Il est à noter que les annuaires de la Banque mondiale s'en tiennent à la donnée de la croissance naturelle 2.9%.

⁷ On évaluait au début des années 1990, le nombre de maliens vivant à l'étranger à 1 000 000 (sans compter les bi-nationaux et en particulier les enfants d'immigrés), soit un huitième de la population malienne, dont 735 000 en Côte d'Ivoire (Bocquier Diarra 1999).

années 1980 et 1990 (passant de 10% à la fin des années 1970 à 19% en 1999) sous l'effet principalement du développement de l'industrie cotonnière et plus récemment de l'extension de l'exploitation aurifère. Parallèlement la part des services s'est réduite jusqu'à 33% en 1997, du fait de l'érosion progressive de la part des services non marchands.

Un pays en profonde mutation : des opportunités à saisir.

37. Face à ces contraintes multiples, avec le recul, la décennie 1990-2000 apparaît comme une période de profonde mutation pour le Mali sur les plans politique, institutionnel et économique.

38. Sur le plan politique, le Mali est passé d'un régime autoritaire, peu préoccupé par le développement national, à un régime démocratique. Une période de transition entamée en 1991 s'est conclue par l'organisation d'élections présidentielles et législatives en 1992. Ces élections ont été reconduites en 1997 et la démocratie semble aujourd'hui bien installée dans le pays, et en voie de se consolider avec la profonde réforme de décentralisation que le pays est en train de mener⁸. Ce processus est allé de pair avec l'installation de la liberté d'expression et d'association, du respect des droits de l'homme et de la pacification des régions du Nord du pays.

39. En phase avec la démocratisation, le Mali a également connu une spectaculaire émergence d'un tissu d'organisations civiles. On comptait en 1998 plus de 4000 associations officiellement enregistrées et 1300 ONG, contre une poignée à la fin des années 1980. Ce phénomène a certes largement été amplifié par l'incitation donnée par le mouvement de décentralisation de l'aide extérieure, et bon nombre de ces structures civiles sont peu opérationnelles ou peu représentatives. Cependant, l'ampleur du phénomène témoigne d'un véritable changement institutionnel et social qui a conduit à rapprocher des populations la gestion d'un certain nombre de questions de développement (en particulier : santé, hydraulique, éducation).

40. Sur le plan économique, le Mali s'est investi dans une profonde réforme structurelle visant à la promotion des activités marchandes privées et à l'assainissement du secteur public. Jusqu'à la fin des années 1980, en dépit de la mise en œuvre heurtée de quelques programmes avec le FMI, le Mali restait une économie fortement administrée. En l'espace d'une décennie, cette situation s'est radicalement transformée à travers une politique de libéralisation orientée autour de quatre axes :

- libéralisation des prix et du commerce⁹
- réforme du cadre réglementaire des affaires¹⁰
- assainissement et privatisation du secteur public¹¹
- réforme de la fiscalité¹²

41. Parallèlement, une politique de maîtrise des dépenses publiques et de promotion de la compétitivité des biens échangeables a été conduite. Cela s'est traduit, dans un cadre régional,

⁸ Les premières élections locales démocratiques ont eu lieu en 1999.

⁹ Seuls les prix de l'eau, l'électricité, les télécommunications, et le prix au producteur du coton sont aujourd'hui contrôlés.

¹⁰ En particulier libéralisation du marché du travail, réformes du droit des affaires et du système bancaire et financier, instauration d'un guichet unique pour les petites entreprises.

¹¹ Les entreprises publiques sont passées de 90 au milieu des années 1980 à 36 en 1998 à travers 26 liquidations et 28 privatisations ;

¹² En particulier diminution des taxes non tarifaires, baisse des tarifs à l'importation, instauration de la TVA.

par la dévaluation de 50% du fcfa en 1994. Mais aussi par la contraction des effectifs de la fonction publique et la forte diminution des salaires publics en valeur réelle¹³.

42. Les politiques et stratégies qui seront mises en œuvre, s'attèleront à lever progressivement ces contraintes en exploitant au mieux les opportunités ci-dessus développées. Des analyses plus approfondies des liens entre les contraintes et les atouts et les politiques et stratégies seront abordés dans le CSLP final.

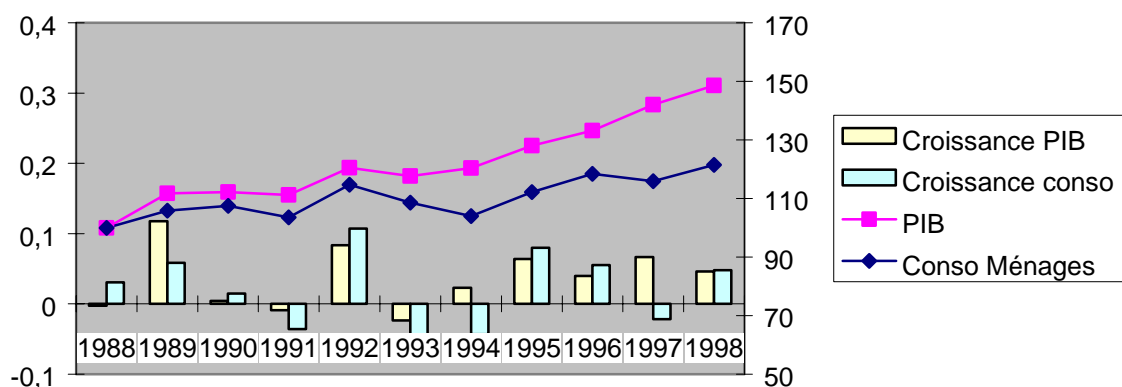
III. STRATEGIES ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :

Analyse des tendances de la croissance

43. L'examen de la tendance générale de la croissance malienne montre un changement de tendance à partir de 1994/95. Auparavant, la croissance est irrégulière et en moyenne légèrement inférieure à la croissance de la population. Depuis 1995, le Mali a enregistré quatre années consécutives de croissance à plus de 4%. Ce changement de rythme doit bien sûr être rapproché de la dévaluation de 1994 qui a eu des effets directs importants, par exemple sur l'augmentation de la production de coton.

44. Toutefois d'autres éléments ont joué au cours de la même période. La régularité de la croissance ces dernières années provient avant tout de la régularité des conditions climatiques. Des investissements miniers importants ont démarré en 1995. Enfin, la dévaluation a joué un rôle de relance «accidentel» en augmentant de manière mécanique la valeur locale des flux d'aide extérieure destinés au Mali.

Croissance du PIB et de la consommation des ménages 1988-1998



Source: DNSI

45. On constate sur le graphique ci-dessus que le PIB et la consommation des ménages ont une évolution quasi parallèle sauf que pendant la période 1989-1994 la consommation a baissé

¹³ Le nombre total d'employés du gouvernement a baissé de 17% entre 1991 et 1998 passant de 45 500 à 37 700, tandis que les salaires publics baissaient en valeur réelle de 11% à 18%, selon les grades, entre 1990 et 1998.

en moyenne ; sinon le taux de croissance de la consommation des ménages devient plus élevé pendant la période suivante 1994-1996, où il était de +6.7 % alors que celui du PIB était de +5,2 %. Sur la période 1996-1999, le PIB a augmenté notablement plus vite que la consommation des ménages. C'est en effet l'investissement et les exportations qui ont joué le rôle de principaux moteurs de la croissance.

Le tableau ci-dessous reprend la croissance des différents agrégats sur la période 1989-99.

Tableau n° 3 : Evolution réelle des principaux agrégats

Croissance annuelle moyenne	1989-96	1989-94	1994-96	1996-99
PIB	+2.5%	+1.5%	+5.2%	+5,6 %
PIB par tête	0.0%	-1.0%	+2.6%	+3.2
Consommation des ménages	+1.6%	-0.4%	+6.7%	+3.1
Consommation publique	-0.8%	-0.5%	-1.6%	+4,7
Formation Brute de Capital Fixe	+5.5%	+5.7%	+5.2%	+3.6
Importations	+2.6%	+0.8%	+7.2%	+12.2
Exportations	+5.6%	+4.6%	+6.4%	+14.3

Source : Comptes économiques du Mali -DNSI

46. La croissance par tête apparaît donc comme nulle sur la période¹⁴ globale tandis que la consommation par tête diminuait en moyenne de 0.9% par an, soit une baisse totale de 6.0%. Toutefois les différences sont très marquées entre les deux sous-périodes examinées, surtout du point de vue de la consommation des ménages, une nette reprise se dessinant à partir de 1994 après une période de récession.

47. Sur le plan des équilibres économiques et financiers, la politique d'ajustement a permis une amélioration notable. La pression fiscale a régulièrement progressé passant de 8.5% en 1988 à 14.0% en 1998. Les dépenses courantes, si l'on y inclut les dépenses extrabudgétaires, ont pour leur part connu une diminution sensible passant de 15.0% du PIB en 1988 à 10.8% en 1998. Il en a résulté une amélioration du déficit courant. La maîtrise de la masse salariale a de plus permis un notable assainissement des dépenses : le ratio masse salariale sur recettes fiscales passant de plus de 75% en 1988 à 27% en 1998. De même le solde de la balance courante hors transferts officiels s'est amélioré passant de -17.4% du PIB en 1988 à -9.5% en 1998, sous l'effet en particulier d'une amélioration de la balance commerciale.

48. Sur le plan sectoriel, la période a été marquée par la croissance spectaculaire de la filière cotonnière qui a dopé l'agriculture, l'industrie et les exportations. En partie sous l'effet de la dévaluation, la production de coton est passée de 200 000 tonnes en 1988 à 520 000 tonnes en 1998. De même la production de riz dopée par la restructuration de l'Office du Niger est passée de 240 000 tonnes en 1988 à 590 000 tonnes en 1998. L'autre évolution notable est le développement minier qui a eu des répercussions sur l'ensemble du secteur secondaire à partir de 1995.

¹⁴ Une nouvelle fois selon l'hypothèse médiane réalisée d'une croissance de la population de 2.5%.

Tableau n°4 : Evolution de la croissance par secteur

Croissance annuelle moyenne	1989-96	1989-94	1994-96	1996-99
Primaire	+2.2%	+1.1%	+5.0%	+5.6
Dont agriculture vivrière	+0.6%	+0.2%	+1.5%	1.8
Agriculture industrielle	+6.0%	+0.9%	+19.8%	13.3
Secondaire	+6.5%	+5.8%	+8.2%	2.9
Dont mines	+6.9%	+4.7%	+12.7%	42.7
Industrie	+5.6%	+5.2%	+6.5%	9,8
Tertiaire	+1.5%	+0.7%	+3.6%	4.8
dont services non marchands	-4.8%	-6.4%	-0.6%	1.7

Source : Situation économique et sociale du Mali 1999 et perspectives 2000 – DNP

49. A l'inverse on constate la lente progression, inférieure à celle de la croissance de la population, de l'agriculture vivrière et le faible dynamisme des services provenant en particulier d'un déclin marqué de la production de services non marchands.

50. Les politiques d'ajustement et de libéralisation ont été complétées par des réformes qui ont aboutit à des investissements dans l'agriculture, les infrastructures et les secteurs sociaux¹⁵. En particulier, on remarque que tout au long de la période, un effort budgétaire dans les domaines sociaux. Ainsi l'éducation représente environ 21% des dépenses publiques et la santé, 13 %.

51. Il convient de noter que la lutte contre la pauvreté ou l'amélioration des conditions de vie des populations, a toujours alimenté le discours politique au Mali. Ceci apparaît notamment à travers les différents plans et programmes de développement économique et social. L'objectif recherché n'a, malgré tout, pas été atteint. Tout au contraire l'on assista à une dégradation quasi généralisée de la situation socio-économique entraînant le pays à conclure avec les institutions de Bretton Woods, à partir des années 80, des programmes de réforme économique ayant abouti aux différentes facilités d'ajustement structurel renforcé (FASR). Ces programmes ont permis au pays de renouer avec la croissance par le rétablissement des grands équilibres macro-économiques.

52. Force est cependant de constater que malgré tout, la pauvreté demeure encore un phénomène de masse et persiste à un niveau encore au-dessus de l'acceptable car près des trois quarts de la population vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté (1 dollar par jour). En d'autres termes la réduction de la pauvreté n'a pas encore été à hauteur de souhait par rapport aux performances économiques atteintes. C'est fort de ces constats, que notre pays s'est doté en 1998, avec l'appui du PNUD, d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté largement partagée et acceptée par la communauté internationale lors de la table ronde de Genève en septembre 1998.

53. Afin de rendre les politiques macro-économiques réductrices de la pauvreté et de créer un environnement favorable aux pauvres, l'initiative PPTE en cours constitue une opportunité pour bénéficier des ressources qui seront allouées conformément aux objectifs du CSLP qui seront plus ciblés à travers un processus participatif.

54. Les embellies de la situation politique, institutionnelle, économique et sociale méritent d'être consolidées par des actions initiées par les autorités maliennes avec l'appui de la communauté internationale. La SNLP qui a été conçue comme cadre de référence des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté au Mali marque l'engagement des autorités

¹⁵ Les principales réformes ont été la restructuration de l'Office du Niger, l'introduction de la double vacation dans l'enseignement, l'accroissement de la participation des communautés dans la gestion des infrastructures sociales.

maliennes à initier des actions sur tous les fronts pour lutter contre la pauvreté. Ainsi, les huit axes (voir ci-dessous) de cette stratégie de lutte contre la pauvreté et le processus itératif mis en place entre elle et les stratégies sectorielles définiront la trame de fond des actions qui seront définies dans le cadre de ce CSLP :

1. Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
2. Promouvoir les activités génératrices de revenu et l'auto emploi à l'intention des pauvres ;
3. Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
4. Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres ;
5. Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ;
6. Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et l'assainissement ;
7. Améliorer les conditions d'habitat des pauvres ;
8. Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

55. En plus de cette stratégie, le gouvernement du Mali se propose de créer les conditions d'une croissance économique forte, soutenable et susceptible d'accélérer la réduction de la pauvreté. Cette stratégie de croissance restera conforme à la vision de développement à long terme du Mali. La politique économique sera axée sur la réalisation d'une croissance multisectorielle, durable et créatrice d'emploi. Elle sera également accompagnée d'une politique de développement appropriée permettant d'améliorer les indicateurs sociaux de base.

Les objectifs et les stratégies de croissance économique :

56. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement du Mali se fixe comme objectif un taux de croissance moyen de 6% l'an sur la période 2000–2002, un taux d'inflation limité à 2,5%, un déficit courant de la balance des paiements inférieurs à 9% du PIB à l'horizon 2002. Pour atteindre l'objectif de croissance, le taux d'investissement devrait se situer autour de 25%.

57. Les politiques qui permettraient d'atteindre les objectifs de création d'emploi et de réduction de la pauvreté seront axées autour des volets suivants :

- Emploi coopératif ;
- Promotion pour l'emploi des femmes ;
- Développement des PME et PMI ;
- Infrastructure à haute intensité d'emploi ;
- Emploi informel ;
- Consolidation des informations sur le marché du travail ;
- Politiques et systèmes de formation.

Ces différents volets seront développés dans le CSLP final.

AU PLAN MACRO-ECONOMIQUE

58. **Dans le domaine des finances publiques**, l'amélioration durable de la situation budgétaire de l'Etat restera une composante essentielle de la stratégie nationale de croissance et de lutte contre la pauvreté. Les Autorités ont pour objectifs d'assurer à terme la viabilité des finances de l'Etat afin d'augmenter l'épargne intérieure et de réduire la dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure. Le déficit global des opérations financières de l'Etat (sur base des engagements, hors dons) devrait être ramené à moins de 9% du PIB en 2002. La réalisation de cet objectif exige une augmentation continue des recettes, fondée sur une répartition équitable de la charge fiscale et le maintien de la maîtrise des dépenses publiques. Il est prévu que les recettes de l'Etat passeront de 15.5% du PIB en 1999 à 17 % en 2002. Le Gouvernement prendra plusieurs mesures visant notamment à élargir l'assiette fiscale et à simplifier le système d'imposition directe, à accroître l'efficacité des services de recouvrement, à réduire davantage l'évasion fiscale. Les mesures permettant de renforcer l'administration fiscale comprennent : la poursuite de l'amélioration du système d'identification des contribuables, la réorientation des contrôles fiscaux, en particulier pour combattre dans le cas de la TVA, l'utilisation accrue de l'informatique. Pour renforcer l'administration des douanes, les Autorités s'emploieront à poursuivre la réorganisation du service des douanes et le renforcement des unités de vérification et du contrôle de la valeur en douane, à améliorer les moyens matériels de base alloués aux unités opérationnelles, en particulier pour combattre la contrebande, à accentuer le contrôle de l'entreposage. En matière de politique des dépenses publiques, l'objectif est de continuer à améliorer la situation des finances publiques tout en veillant à ce que des crédits adéquats soient affectés aux dépenses sociales, aux programmes d'investissement et aux dépenses d'entretien. Il est prévu que les dépenses totales de l'Etat ne dépasseraient pas 26 % du PIB en 2002.

59. **Dans le domaine de la monnaie et du crédit**, la politique est menée à l'échelle régionale par la BCEAO. Dans ce contexte, les Autorités monétaires continueront à appliquer une politique prudente et compatible avec les objectifs de balance de paiements. La masse monétaire augmentera parallèlement à la croissance du PIB nominal sur la période 2000-2004. Les Autorités monétaires continueront à utiliser les instruments indirects adoptés en 1993; elles auront de plus en plus recours, en particulier aux politiques de taux d'intérêt flexibles, de réserves obligatoires et d'intervention sur le marché monétaire. Elles s'emploieront à promouvoir les instruments financiers non bancaires à l'intérieur de l'Union et à favoriser la mise en place des opérations d'open-market sur le marché monétaire ainsi qu'un véritable marché financier régional et une bourse des valeurs mobilières. Pour encourager l'épargne financière et assurer une allocation efficace des crédits, les Autorités s'efforceront de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux en cohérence notamment avec les marchés extérieurs de référence. Dans le cadre de sa politique d'assainissement du secteur bancaire, le Gouvernement élaborera et mettra en œuvre un plan d'actions pour le renforcement du secteur financier, y compris le développement des institutions financières décentralisées (microfinance).

60. **Promouvoir le développement de l'investissement privé** à travers des mesures d'accompagnement telles que la simplification des procédures administratives et la stabilisation de l'environnement fiscal. Quant à la sécurité judiciaire des investissements, elle sera prise en compte à travers l'exécution du PRODEJ. Parallèlement, la qualité des infrastructures de base sera améliorée en conduisant à terme les privatisations en cours, notamment dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports – SETI, Aéroports Du Mali (Axe1). En particulier, le Projet sectoriel des transports sera exécuté en

vue d'assurer, d'une part le désenclavement intérieur du pays, et, d'autre part, de diversifier les voies d'accès à la mer à travers la réalisation de trois nouveaux corridors routiers.

61. **Améliorer la qualité de l'intermédiation financière** à travers la mise en œuvre rapide du plan de restructuration du secteur financier. Il s'agit de renforcer les capacités techniques et financières des institutions de crédit (Banques et SFD) et des institutions non bancaires (INPS, CRM et Assurances) en vue d'assurer une plus grande mobilisation de l'épargne (**Axe 3**) pour le financement des investissements productifs. En ce qui concerne la privatisation des banques, elle se déroulera en deux phases. La première phase concernera la BMCD (Banque Malienne de Crédit et de Dépôt), la BIM (Banque Internationale du Mali) et la BCS (Banque Commerciale du Mali) se terminera au 31 décembre 2001 avec une participation maximale pour l'Etat de 20%. Au cours de la deuxième phase qui se terminera le 31 décembre 2004, le Gouvernement se désengagera totalement du secteur bancaire. La politique monétaire restera prudente et continuera de s'appuyer sur l'utilisation d'instruments indirects de régulation de la liquidité bancaire. Elle visera l'objectif de maîtrise de l'inflation, par la mobilisation de l'épargne privée afin de contribuer à la préservation de la compétitivité du pays et de la maîtrise du coût de la vie ;

62. **Assurer un taux d'épargne public élevé** à travers la rationalisation des dépenses publiques et une meilleure mobilisation des recettes intérieures. La politique de dépense sera revue en tenant compte des objectifs de l'initiative 20/20¹⁶. S'agissant des recettes, l'accent sera davantage mis sur la promotion de la fiscalité intérieure (pour tenir compte de l'introduction du TEC) à travers le renforcement de l'administration fiscale et le retour au civisme fiscal. Toutes ces actions seront accompagnées de mesures permettant de parvenir à plus de justice et d'équité entre les différentes couches de la population (**Axe 1**) ;

63. **Assurer la mobilisation des ressources extérieures conséquentes.** Tout d'abord, le Gouvernement maintiendra des relations harmonieuses avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment en respectant les engagements pris au titre de la dette extérieure. Ensuite, il renforcera la capacité d'absorption des ressources extérieures à travers la mise en place de procédures fiables de gestion administrative et comptable et la rationalisation du fonctionnement de l'administration publique. Les ressources attendues de l'allègement de la dette à travers l'Initiative PPTE (PPTE 2) seront utilisées pour conforter davantage les investissements, **prioritairement** dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

AU PLAN SECTORIEL :

64. Outre les contraintes d'ordre structurel rappelées plus haut, le Gouvernement poursuivra les politiques sectorielles suivantes :

65. **Dans le domaine du Développement Rural :** Le pays est confronté à des défis majeurs liés à la maîtrise de l'eau et à la faiblesse des infrastructures permettant une diversification de la production. Les objectifs et stratégies d'ici les dix prochaines années sont définis dans le schéma directeur du développement rural et le plan d'action adoptés par le Gouvernement. L'objectif global pour ce secteur est d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations de façon durable et équitable (par zone géographique et par sexe). Les objectifs spécifiques consisteront à : i) rechercher la sécurité alimentaire qui intègre l'augmentation, la

¹⁶ Cette initiative recommande qu'en moyenne 20 % des dépenses budgétaires et 20 % de l'aide extérieure soient consacrés au financement des services sociaux essentiels (éducation de base, santé de base, eau et assainissement, alimentation et nutrition). Cette initiative repose sur la conviction que la fourniture des services sociaux essentiels constitue l'un des moyens les plus efficaces et les plus rentables, de lutter contre les manifestations physiques les plus criardes de la pauvreté.

diversification, la valorisation maximale des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles; ii) améliorer la productivité et la protection de l'environnement qui se conçoivent dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles.

66. Pour faire face aux contraintes du développement rural et de l'eau, les stratégies définies visent : i) *par rapport aux contraintes physiques*, le désenclavement des zones rurales, la réalisation d'infrastructures et d'équipements, la maîtrise de l'eau pour la sécurisation de la production, la disponibilité de l'eau potable, la prévention de la dégradation des ressources naturelles et leur gestion rationnelle, la mise en place d'une structure de gestion des fleuves (notamment le Niger); ii) *par rapport aux contraintes des ressources humaines et institutionnelles*, le renforcement des capacités des acteurs promoteurs dans le secteur du développement rural et de l'eau, la décentralisation des décisions, la mise en place d'un cadre adéquat de coordination en matière d'action environnementale, de développement rural et de l'eau; iii) *par rapport aux contraintes financières et économiques*, l'accès du secteur privé (producteurs, opérateurs privés) à des systèmes viables d'épargne et de crédit, la contribution des bénéficiaires à l'effort de financement des investissements publics et à leur entretien, la création d'un fonds pour l'environnement, la promotion de la compétitivité des filières agricoles, la promotion d'un environnement favorable à l'épanouissement du secteur privé (producteurs, opérateurs privés), la promotion des entreprises privées nationales et des collectivités dans la conception, la réalisation et l'entretien des ouvrages hydrauliques.

67. Par conséquent, le gouvernement poursuivra *la politique d'aménagement hydro-agricole* en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accroître les revenus des pauvres. (**Axe 4**). A cet effet, le gouvernement accordera une attention particulière au développement de la filière riz pour laquelle le Mali pourrait tirer un avantage comparatif dans le contexte de l'intégration économique sous-régionale et régionale. En ce qui concerne spécifiquement le secteur cotonnier, un plan de redressement de la filière sera élaboré sur la base de l'audit financier en cours. Les mesures complémentaires seront prises en vue d'améliorer la compétitivité du secteur. Dans ce contexte, le Gouvernement prendra des décisions adéquates pour rétablir une solide structure financière de la filière en vue de préserver et d'améliorer les revenus du monde agricole et de maximiser les effets induits du coton dans d'autres secteurs comme le secteur financier et le transport.

68. **Dans le domaine de l'éducation**, il s'agira pour le Gouvernement de lever le défi de l'amélioration de la qualité des ressources humaines afin de réaliser un développement harmonieux et l'épanouissement individuel des populations. A cet effet, la mise en œuvre des actions identifiées dans le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) adopté en 1998 sera la base de la politique nationale. L'objectif visé est de porter le taux de scolarisation de l'enseignement fondamental de 50 % en 1999 à au moins 62 % en l'an 2002, et le taux d'alphabétisation des adultes de 31% à 36% sur la même période. La réalisation de cet objectif se fera à travers une meilleure allocation des ressources à l'intérieur du secteur, la construction d'infrastructures scolaires afin de faciliter l'accès des populations (**Axe 5**).

69. **Dans les domaines de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement (Axe 6)**, les contraintes importantes identifiées sont entre autres l'acuité des problèmes de nutrition, l'accessibilité des services et soins afin d'élargir la couverture médicale et la prévention de certaines maladies (SIDA, maladies diarrhéiques et respiratoires). Le Gouvernement mettra l'accent sur l'amélioration de la qualité des services et des soins, l'élargissement de la couverture sanitaire et la promotion de la santé de la reproduction à travers la mise en œuvre du programme de développement sanitaire et social 1998-2002 (première tranche du plan décennal de développement sanitaire et social 1998-2007). L'objectif est de porter de 40 à 80%

la proportion d'enfants complètement vaccinés, de réduire de 50% la mortalité due au paludisme, aux maladies respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques chez les enfants de 0 à 5 ans et de réduire de 3% à 2% la séro-prévalence du SIDA. S'agissant de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, la politique sera celle contenue dans la stratégie nationale adoptée le 22 mars 2000. Elle mettra l'accent sur la satisfaction des besoins réels en eau potable et en assainissement dans les milieux rural et semi-urbain tant en qualité qu'en quantité par une participation significative de l'Etat, des collectivités et des usagers dans l'investissement en matière d'infrastructure d'adduction en eau potable. Dans le domaine de la nutrition, le gouvernement a pour objectifs de réduire la morbidité et la mortalité liées à la carence en micro-nutriments chez les groupes cibles spécifiques d'une part et d'autre part, réduire de 30 % la prévalence des malnutritions protéino énergétiques chez les enfants de moins de 5 ans et chez les écoliers de 6 à 12 ans.

70. **Dans le domaine de l'emploi**, le défi majeur est de réaliser à long terme le plein emploi et la réduction à court et moyen terme, du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion. A cet effet, la mise en œuvre des actions identifiées dans le Programme National d'Action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA) sera la base de la politique nationale en matière d'emploi. Le premier objectif visé par le PNA est la création et la promotion d'une production qualitative et quantitative d'emplois productifs et d'une réduction de la pauvreté. Le second objectif est le renforcement des capacités nationales en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des stratégies d'emplois pour réduire la pauvreté. Ces objectifs se réaliseront à travers la mise en œuvre des programmes d'action de base pour la création d'emplois et des programmes d'action pour les services de soutien. De plus, le Gouvernement, à travers sa politique d'aménagement hydro-agricole, favorisera la promotion de l'auto-emploi surtout au niveau rural (**Axe 2**) où le sous emploi agricole est identifié comme une des contraintes majeures à la diversification de la production. Il poursuivra également l'exécution du projet de consolidation de la formation professionnelle et du fonds auto renouvelable pour l'emploi et du fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

71. **Dans le domaine de l'habitat (Axe 7)**, les contraintes identifiées sont celles relatives aux coûts de construction des logements en milieu urbain. Le Gouvernement, en plus des actions d'aménagement de terrains et de promotion immobilière, renforcera la promotion des coopératives d'habitat et de crédit et encouragera la réalisation de logements économiques. La construction de ces logements va permettre d'abord d'encourager le secteur privé et de créer des emplois pour les pauvres. Elle permettra, en outre, de valoriser leur savoir-faire et de contribuer à leur formation. Par ailleurs, le Gouvernement entend promouvoir la création de mutuelles d'épargne et de crédit pour le logement.

72. **Dans le secteur manufacturier**, outre les actions de promotion de l'investissement privé, les mesures d'accompagnement supplémentaires seront prises. Il s'agit notamment de rendre opérationnelle l'agence d'aménagement et de gestion des zones industrielles et de faciliter l'accès des opérateurs économiques aux informations technologiques. Les rôles des structures d'encadrement du secteur privé seront renforcés afin que ce dernier puisse mieux contribuer à la transformation de la structure de l'économie en faveur du secteur manufacturier.

73. **Dans le secteur minier**, le Gouvernement mettra en œuvre le nouveau code minier afin de favoriser le développement de l'exploitation minière y compris les petites exploitations tout en veillant à prendre en compte leur impact sur l'environnement et la compétitivité du secteur. Il achèvera et mettra en œuvre la réforme institutionnelle du secteur minier.

74. **Dans le secteur de l'environnement**, le défi essentiel est de préserver l'écosystème des dégradations et d'assurer une bonne gestion des ressources naturelles afin d'assurer la survie des populations et d'accroître la production. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra l'exécution des projets dans les domaines de la diversité biologique, de la conservation des réserves naturelles et de la lutte contre l'ensablement et la désertification.

75. Toutes ces politiques s'inscriront dans le contexte de la mise en œuvre effective de la décentralisation qui organise le partage des compétences entre l'Etat et les Collectivités. Le Programme de développement institutionnel offrira également le cadre de déconcentration administrative en liaison avec le processus de décentralisation. Les réformes envisagées dans le domaine du contrôle de la gestion des ressources publiques pour instaurer une bonne gouvernance viendront consolider les actions actuellement engagées dans la lutte contre la corruption. Ainsi, le gouvernement accordera une importance capitale à l'amélioration de la gestion des ressources et des dépenses publiques pour en accroître l'efficacité et l'efficience en faveur des secteurs sociaux essentiels (application de l'initiative 20/20) afin d'obtenir l'impact maximum sur l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Ces politiques et stratégies feront l'objet d'une matrice détaillée de mesures qui sera préparée dans le cadre du CSLP final.

IV. SYSTEME DE SUIVI DU CSLP

Objectif

76. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) traduit la volonté du Gouvernement du Mali, de réduire la pauvreté de façon durable et d'améliorer en conséquence les conditions de vie de la population, particulièrement celle des couches les plus vulnérables. La mise en œuvre d'une telle politique nécessite la mise en place d'un système de suivi de la pauvreté sous ses différentes formes. Ce système aura pour objectif de fournir régulièrement des informations d'une part sur l'état d'exécution et les résultats des interventions mises en œuvre dans le cadre du CSLP et d'autre part sur la situation socio-économique des ménages. La disponibilité de ces données passent par un renforcement continu du système statistique national pour accroître ses capacités de collecte et d'analyse.

Proposition d'indicateurs

77. Le diagnostic de la situation de la pauvreté au Mali permet de distinguer trois dimensions de la pauvreté:

- La pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante
- La pauvreté humaine qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, etc.
- La pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.)

78. Les indicateurs de résultats et de progrès de réduction de la pauvreté (annexe 2) découlent des nombreux indicateurs proposés dans le cadre de l'opérationnalisation de la

SNLP. Les critères qui ont prévalu aux choix de ces indicateurs sont de trois ordres : être mesurable, renseigner sur l'une des formes de la pauvreté ci-dessus évoquées et permettre de mesurer l'impact des interventions mises en oeuvre. D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs sera produit par région, milieu de résidence (urbain, rural) et par sexe. Enfin, l'exploitation et l'analyse des données de l'Enquête Budget Consommation, de l'Enquête Démographique et de Santé et le troisième recensement général de la population et de l'habitat permettront en 2001 de dégager les niveaux actualisés de ces indicateurs et de faire des projections et l'enquête légère fournira annuellement les niveaux desdits indicateurs jusqu'à la réalisation d'autres enquêtes nationales de structures.

79. Il est communément admis qu'il existe une forte corrélation entre croissance économique et réduction de la pauvreté. A cet effet, le Gouvernement du Mali se propose de créer les conditions d'une croissance économique forte, soutenable et susceptible de réduire significativement la pauvreté. En conséquence, des indicateurs macro-économiques (**annexe 2**) seront également suivis par le système mis en place.

80. En ce qui concerne le CLSP intérimaire, un nombre restreint d'indicateurs prioritaires de suivi d'ici 2002 (**annexe 3**) qui renseignent sur l'atteinte des grands objectifs sont retenus. Ces indicateurs seront élaborés à partir des données collectées auprès des services statistiques des ministères. Les indicateurs seront publiés trimestriellement dans un tableau de bord par la DNSI.

81. Enfin, il y a lieu de souligner qu'une liste restreinte d'indicateurs clés sera retenue dans le cadre du CSLP final. Le processus participatif permettra de définir le rôle de chaque acteur dans le plan de suivi qui sera mis en place.

Instruments et méthodes d'investigation

82. Les indicateurs seront fournis par une enquête légère auprès des ménages effectuée par la DNSI et à partir des relevés administratifs effectués par les services statistiques des ministères ainsi que des observatoires. L'enquête légère à périodicité annuelle à partir de l'an 2002 sera bâtie sur une série d'enquêtes lourdes (EBC, EDS, RGA) qui seront réalisées en 2000 et 2001. L'objectif final est d'arriver à un système intégré d'enquêtes auprès de ménages liées à la lutte contre la pauvreté.

83. Par souci d'harmonisation et de cohérence des indicateurs, des grilles de transcriptions seront élaborées pour assurer le calcul des indicateurs.

84. La mise en oeuvre des instruments et méthodes ci-dessus décrits nécessite des ressources financières régulières et un renforcement des capacités de la DNSI, des services statistiques des ministères techniques et des observatoires. Le coût estimatif de l'enquête légère est de 150 millions de FCFA par an (1/10^e du coût d'une EBC) et l'appui du reste du système statistique national est estimé à 50 millions par an.

85. Les coûts pour la mise en place et le fonctionnement du système d'informations devront être mobilisés sur les ressources du PPTE et sur les contributions du Gouvernement et des partenaires, bilatéraux et multilatéraux.

Cadre institutionnel

86. La DNSI est responsable de la production et de la publication des indicateurs. Elle s'appuie sur le Système National Statistique qui comprend entre autres les autres services statistiques des ministères (Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, les Cellules de Planification et de Statistique, les autres structures de production statistique) et le Comité de Coordination Statistique (producteurs et utilisateurs de données statistiques).

87. L'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) est responsable principal de l'analyse approfondie des informations produites par le système. Son rapport d'analyse est soumis à l'approbation du Comité de Suivi du Développement Humain Durable qui comprend les services techniques, les partenaires au développement et la société civile.

88. La Direction Nationale de la Planification est responsable de la programmation et du suivi des investissements y compris ceux rentrant dans le cadre du CSLP. De plus, elle est chargée de l'arbitrage et l'orientation du financement sur les secteurs prioritaires.

ciblage et élaboration de la carte de pauvreté

89. En 1995, le Gouvernement du Mali et la Société civile se sont engagés résolument dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Ainsi, en 1996, avec l'appui financier de la Banque mondiale, le Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la lutte contre la faim et la pauvreté (PAIB) a été mis en place. Afin de permettre une sélection plus efficace des zones d'intervention du PAIB dans la région test de Mopti, la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et le Système d'Alerte Précoce (SAP) ont élaboré une méthodologie qui classe les cercles, les arrondissements et les localités de la région selon leur degré de pauvreté.

90. La méthode est basée d'une part pour les cercles et arrondissements sur un indicateur composite (Ic) qui tient compte des indicateurs de santé, de nutrition, d'accès à l'eau potable, d'éducation, d'alphabétisation, de revenu et de sécurité alimentaire, et d'autre part pour les localités sur un score (Is) qui prend en compte l'effectif de la population et la distance par rapport à un certain nombre d'infrastructures socio-économiques.

91. La carte de pauvreté élaborée à partir de l'application de la méthodologie a permis au PAIB de procéder à une sélection plus objective de ces zones d'intervention. L'approche permet en outre d'apprécier sur le plan spatial les investissements financiers et les résultats obtenus.

92. La publication des résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat, permettra d'affiner la méthodologie et de généraliser son application pour l'élaboration de la carte de pauvreté du Mali. Dans le cadre du CSLP final, des cartes détaillées pourront être établies par région. Ces cartes de pauvreté pourront être analysées comparativement à des cartes élaborées sur la base de certains indicateurs clés retenus dans le cadre du suivi du CSLP.

V. PROCESSUS PARTICIPATIF

Mali: une tradition de développement participatif

93. Le processus participatif a toujours été utilisé au Mali chaque fois qu'il s'est agi de débattre des sujets et préoccupations majeurs engageant les intérêts supérieurs des populations. Ce processus trouve son fondement sur la notion de dialogue social débouchant presque toujours sur un consensus sur les grands problèmes débattus. Plusieurs expériences vécues au Mali, permettent d'étayer cette assertion parmi lesquelles on peut citer:

- la préparation des différents plans de développement économique et social, particulièrement la planification décentralisée, a le plus souvent fait appel aux différents acteurs à la base notamment à travers les organisations communautaires de base et les comités régionaux et locaux de développement;
- la préparation et l'adoption sous la deuxième république, de la charte d'orientation et de conduite de la vie publique;
- les concertations régionales et nationales organisées par le premier gouvernement de la troisième république en 1994 pour débattre des grands sujets comme la dévaluation, le conflit du nord, le problème scolaire, etc;
- la préparation, l'adoption, la restitution et l'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
- la réalisation de l'étude nationale prospective Mali 2025;
- la préparation des programmes sectoriels comme le PRODEC et le PRODESS.
- Le processus de préparation de la Décentralisation

94. Deux exemples de processus participatif liés à la préparation du CSLP (SNLP et Etude nationale prospective Mali 2025) figurent en **annexe 4**. Aussi, la démarche participative du CSLP intègrera l'expérience ci-dessus décrite.

Etapes du processus de préparation du CSLP final

95. La préparation du CSLP final constitue un processus complexe, permanent et itératif, exigeant une implication directe des différents acteurs et une synergie entre leurs actions. Dans ce cadre la coordination revêt une importance capitale. Ainsi, la préparation de ce CSLP sera bâtie autour des grandes étapes suivantes :

Appropriation du CSLP par le Gouvernement .

96. Il est important que l'ensemble des membres du Gouvernement aient la même perception, la même vision, la même compréhension du nouveau cadre. La forme la plus appropriée de cette appropriation sera définie par le gouvernement lui-même

Préparation d'une stratégie de participation

97. Cette stratégie de participation sera préparée de manière participative, notamment par l'implication des acteurs suivants :

- Structures gouvernementales ;
- Collectifs d'ONG ;

- Autres composantes de la société civile : presse, syndicat, Université, organisations de droit de l'homme, etc ;
- Organisations du secteur privé, notamment, la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) et la Fédération nationale des employeurs du Mali (FNEM) ;
- Institutions de la République, comme l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique, Social et Culturel ;
- Représentation des collectivités décentralisées, particulièrement, l'association des maires du Mali.
- Les partenaires techniques et financiers.

98. Les différents cadres de concertation existants seront utilisés pour asseoir la stratégie de participation du CSLP final. Il appartiendra à l'ensemble des acteurs de définir la forme de participation à mettre en place dans le cadre de ce CSLP. La réflexion portera sur les éléments suivants :

- Quels cadres de participation
- Quels acteurs seront impliqués
- Comment seront-ils choisis et avec quel niveau de participation
- Quel rôle doit jouer chaque acteur
- Quelle fréquence de consultation/concertation
- Quelles ressources mobiliser pour ces consultations/concertation
- Comment sera assuré ce financement

Préparation concrète du CSLP

99. Cette préparation se fera dans le cadre de la stratégie de participation mise en place par les différents acteurs. Cette préparation pourrait être organisée autour des grands thèmes incluant les axes stratégiques de la SNLP et des domaines transversaux. En tout état de cause le point de départ de la préparation technique sera le CSLP intérimaire.

Dans le cadre de cette préparation un accent particulier sera mis à l'évaluation des coûts du CSLP et particulièrement celui de la SNLP pour mettre en exergue le gap à financer.

VI. CADRE INSTITUTIONNEL DU CSLP

100. Le cadre institutionnel approprié au CSLP sera défini à travers la stratégie de participation ci-dessus évoquée. Toutefois, il s'inspirera largement sur l'expérience des politiques, stratégies et programmes existants, particulièrement celle de la SNLP, de l'ENP Mali 2025 et de la réforme de l'aide.

101. En attendant la mise en place de ce cadre, il est mis en place à titre temporaire une cellule technique de pilotage composée d'une dizaine de cadres. Cette cellule qui a piloté la préparation du CSLP intérimaire, sera chargée de piloter le processus devant déboucher sur la mise au point de la stratégie de participation. Pour cela, il pourra se baser sur des rencontres élargies de type atelier ou des rencontres séparées avec les principaux acteurs ou toute organisation jugée pertinente.

102. La forme et la composition définitives de ce comité de pilotage seront arrêtées à l'issue du processus préparatoire de la stratégie de participation. On retient cependant comme principe

de base que le comité de pilotage devra être très opérationnel. Pour la préparation du CSLP intérimaire, le comité était composé comme suit:

- Conseiller Technique du Ministère de l'Economie et des Finances, faisant office de coordonnateur;
- Un chargé de mission du MEF;
- Un Conseiller de la Primature;
- Un Conseiller technique du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
- Le Secrétariat conjoint du système de réforme de l'aide;
- Le coordonnateur de l'étude nationale prospective Mali 2025
- La DNSI
- La DNP
- L'ODHD

103. Ce comité a facilité l'organisation de plusieurs réunions et séances de travail ayant regroupé les structures techniques du gouvernement, les représentants de collectifs d'ONG, des organisations de secteur privé, des institutions de la république, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. La préparation technique du CSLP intérimaire a été faite à travers la mise en place de quatre groupes de travail:

- Groupe 1 : Diagnostic de la pauvreté et lien avec les politiques et stratégies;
- Groupe 2 : Indicateurs et système de suivi;
- Groupe 3 : Evaluation des coûts du CSLP;
- Groupe 4 : Processus participatif et schéma institutionnel.

104. A l'issue des séances de travail, chaque groupe a produit un rapport. Ces rapports ont fait l'objet d'une remise en commun, au cours de réunions de synthèse. Cette synthèse a fait l'objet d'échanges à plusieurs niveaux par les acteurs.

105. En termes de rôle, conformément aux missions des différents départements ministériels, l'exercice CSLP sera piloté et coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées assure le suivi de la mise en œuvre à travers les départements sectoriels. L'ODHD et la DNP sont les structures techniques chargées de l'évaluation de la mise en œuvre. En tout état de cause, une étroite collaboration sera instaurée entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées.

VII - EVALUATION DES COUTS

106. L'état actuel de l'opérationnalisation de la SNLP en cours ne permet pas d'établir des coûts crédibles de répartition de ressources disponibles dans le cadre du PPTE. Il s'avère donc nécessaire de mener des concertations et réflexions pour réaliser une évaluation appropriée des coûts et surtout pour élaborer une clé de répartition des ressources de manière à s'assurer le plus d'impact possible de réduction de la pauvreté dans les meilleurs délais. Les résultats de cet exercice seront indiqués dans le document du CSLP final. Une proposition de démarche méthodologique figure en **annexe 6**.

107. Par ailleurs, une évaluation du coût de la préparation du CSLP sera faite dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de participation pour assurer une implication de l'ensemble des acteurs dans sa prise en charge.

VIII - CALENDRIER

108. Les principales activités de la préparation du CSLP final sont consignées dans le tableau ci-après. Ce tableau ne comporte pas d'évaluation de coût pour chaque activité. Ceci fera l'objet de préparation pendant la phase d'élaboration de la stratégie de participation. Le tableau se présente comme suit:

CALENDRIER INDICATIF DES ACTIVITES PREPARATOIRES DU CSLP

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	IMPACTS	DELAI
Approbation du CSLP intérimaire	Disponibilité de la version finalisée du CSLP intérimaire	Disponibilité d'une esquisse de cadre unique de référence des politiques et stratégies	Juin 2000
Préparation stratégie de participation	Disponibilité du plan de participation	Implication de l'ensemble des acteurs au processus CSLP	Juillet-septembre 2000
Réalisation de L'EBC	Production de données socio-économiques	Bonne base pour l'analyse de la pauvreté	Décembre 2001
Réalisation de l'EDS-III	Production de données socio-démographique	Bonne base pour l'analyse de la pauvreté	Juin 2001
Publication des résultats définitifs du 3 ^{ème} RGPH	Disponibilité de données démographiques et socio-économiques, détaillées	Actualisation des données pour l'établissement de cartes de pauvreté	Décembre 2000
Dialogue avec les secteurs ¹⁷ sur la définition et la mise à jour des politiques sectorielles	Politiques sectoriels plus centrées sur la lutte contre la pauvreté	Meilleure implication des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi	Octobre 2000-Juin 2001
Actualisation du profil de pauvreté	Meilleure connaissance de la pauvreté au Mali	Meilleure orientation des actions de lutte contre la pauvreté	Mars 2001
Cadre institutionnel et évaluation des politiques	Disponibilité de rapports	Plus grande visibilité des actions	Décembre 2000-Février 2001
Mise à jour et approfondissement du CSLP intérimaire	CSLP intérimaire amélioré	Meilleure valorisation des données existantes	Décembre 2000
Elaboration du plan détaillé du CSLP final	Disponibilité du plan	Approche participative	Décembre 2000
1 ^{er} draft du CSLP final	Disponibilité du rapport		Février 2001
Evaluation des coûts du CSLP	CSLP évalué	Meilleure connaissance des besoins de financement	Mars 2001
Amélioration du draft du rapport	Tenue de séminaires et rencontres spécifiques	Disponibilité d'une version améliorée du document	Mars 2001
Approbation du rapport final.	Disponibilité du CSLP final	Disponibilité d'un cadre unique de référence des politiques et stratégies	Juin 2001

¹⁷ Il s'agit dans chaque secteur, notamment les secteurs sociaux, des principaux acteurs impliqués dans la gestion du secteur concerné. Par exemple, dans le cas du secteur de l'éducation les principaux acteurs sont : l'association des parents d'élève, les enseignants, l'association des élèves et étudiant.

ANNEXES

ANNEXE N°1: METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'ACTUALISATION DU SEUIL DE PAUVRETE

Par souci de comparabilité avec la méthode utilisée en 1996 pour le calcul du seuil de pauvreté, l'estimation faite en 1998 a été effectuée sur la base des 2 450 Kilocalories fixée par l'OMS comme étant le besoin énergétique journalier d'un individu d'âge adulte bien portant et la consommation en équivalent riz (3 500 Kilocalories par Kg) qui peut apporter une telle quantité d'énergie à un individu. La valeur monétaire de la consommation minimale nécessaire est majorée de sa moitié pour tenir compte de l'ensemble des consommations non alimentaires.

Ainsi la dépense minimale (Dm) annuelle par tête qui est le niveau du seuil de pauvreté est obtenue par la formule :

$$Dm = 1,5 \times [(2450/3500) \times P \times 7 \text{ jours}] \times 52 \text{ semaines}$$

(où P est le prix annuel moyen du kg de riz)

En 1996, le seuil de pauvreté était établi à 102 971 F CFA. Compte tenu de la maîtrise des indicateurs macroéconomiques et du fait que le prix du riz n'a pas connu de variation notable en passant de 269,40 F CFA en 1996 à 269,83 F CFA en 1998, le seuil de pauvreté en 1998 est estimé à 103 130 F CFA.

Les dépenses ou revenus des ménages en 1998 ont été estimés sur la base des données recueillies par l'EMCES de 1994 auxquelles a été appliqué l'accroissement du PIB par tête entre 1996 et 1998.

Cela a permis d'évaluer pour l'année 1998, les principaux indicateurs que sont l'incidence (P0) et la profondeur (P1) de la pauvreté selon les milieux rural et urbain et au niveau des régions administratives du Mali..

Le fait d'avoir supposé que l'évolution des dépenses des ménages est reflétée par l'évolution du PIB par tête est discutable car il suppose implicitement que la distribution des revenus et des dépenses n'a pas changé de 1996 à 1998 (l'approche utilisée prend en compte la même distribution des revenus qu'en 1996 alors que c'est l'évolution des revenus de 1996 à 1998 qu'il s'agit d'analyser à travers l'étude de l'inégalité. Aussi, les résultats qui en sont issus devraient-ils être considérés en tenant compte de cette limite.

Tableau 1 : Seuils de pauvreté (fcfa par an et par tête)

Année	Seuils de pauvreté
1994	77 204
1996	102 971
1998	103 130

Source : ODHD/LCPM

**ANNEXE N°2: INDICATEURS DE RESULTATS ET DE PROGRES DE
REDUCTION DE LA PAUVRETE**

FORME DE PAUVRETE et indicateurs	PERIODICITE	INDICATEURS			SOURCE D'INFORMATION
		INPUT	OUTPUT	IMPACT	
I. PAUVRETE MONETAIRE					
1. Revenu moyen/équivalent adulte	Annuelle			X	EBC, Enquête Légère
2. Seuil de pauvreté	Annuelle			X	EBC/ENQUETE PRIX
3. Incidence de la pauvreté	Annuelle			X	EBC, Enquête légère
4. La profondeur de la pauvreté	Annuelle			X	EBC, Enquête légère
5. Sévérité de la pauvreté	Annuelle			X	EBC, Enquête légère
6. Indice de GINI	Annuelle			X	EBC, Enquête légère
II. PAUVRETE HUMAINE OU DE CONDITIONS DE VIE					
Développement humain					
1. IDH	Annuelle			X	EBC, Enquête légère
2. IPH	Annuelle			X	EBC, Enquête légère
Education					
3. Part du budget de l'éducation	Annuelle	X			CPS-EDUCATION
4. Part du budget de l'éducation de base	Annuelle	X			CPS-EDUCATION
5. Part des dépenses d'éducation des ménages	Annuelle	X			EBC, Enquête légère
6. Taux Brut de Scolarisation	Annuelle			X	Enquête légère, CPS-EDUCATION
7. Taux d'alphabétisation	Annuelle			X	Enquête légère, CPS-EDUCATION
8. Ratio Elèves/Classe	Annuelle			X	CPS-EDUCATION
9. Ratio Elèves/Maître	Annuelle			X	CPS-EDUCATION
8 bis Nombre de classe sconsrutes	Annuelle		X		CPS-EDUCATION
9 bis Nombre d'enseignants formés	Annuelle		X		CPS-EDUCATION
10. Rapport de scolarisation entre sexe	Annuelle			X	CPS-EDUCATION
Santé et démographie					
11. Part du budget de la santé	Annuelle	X			CPS-SANTE
12. Part des dépenses de santé des ménages	Annuelle	X			Enquête légère
13. Taux de mortalité infantile	Annuelle			X	Enquête légère
14. Taux de mortalité juvénile	Annuelle			X	Enquête légère
15. Taux de couverture vaccinale	Annuelle			X	Enquête légère
16. Personnel sanitaire/habitant	Annuelle			X	CPS-SANTE
17. Infrastructures sanitaires/habitant	Annuelle			X	CPS-SANTE
18. Nombre moyen d'enfants par femme	Annuelle			X	Enquête légère
19. Taille moyenne des ménages	Annuelle			X	Enquête légère
20. Espérance de vie à la naissance	Annuelle			X	Enquête légère
Alimentation et Nutrition					
21. Production totale de céréales	Annuelle			X	EAC, Enquête Légère
22. Production disponible	Annuelle			X	EAC,OPAM, Commerce extérieur, SAP
23. Prix au producteur de céréales	Annuelle			X	OMA, Enquête Légère
24. Prix à la consommation de céréales	Annuelle			X	OMA, DNSI
25. Dépense moyenne alimentaire/tête	Annuelle	X			Enquête Légère
26. Part des dépenses d'alimentation des ménages	Annuelle	X			Enquête Légère
27. Taux de malnutrition aiguë	Annuelle			X	EDS, Enquête Légère
28. Taux de retard de croissance	Annuelle			X	EDS, Enquête Légère
29. Taux d'insuffisance pondérale	Annuelle			X	EDS, Enquête Légère
Transport et Communication					
30. Part du budget consacré aux infrastructures de transport	Annuelle	X			CPS-TRANSPORT

31. Part des dépenses de transport des ménages	Annuelle	X			Enquête Légère
32. % ménages équipés en moyen de transport	Annuelle			X	Enquête Légère
33. Temps moyen de transport pour atteindre les lieux de marché	Annuelle			X	Enquête Légère
34. Temps moyen de transport pour atteindre l'école	Annuelle			X	Enquête Légère
35. Temps moyen de transport pour atteindre un centre de santé	Annuelle			X	Enquête Légère
36. Nombre de Km de pistes rurales aménagées	Annuelle		X		CPS-TRANSPORT
Habitat					
37. % de ménages en location	Annuelle			X	Enquête Légère
38. Nombre moyen de personnes par pièce	Annuelle			X	Enquête Légère
39. % ménages ayant accès à l'eau potable	Annuelle			X	Enquête Légère
40. % ménages ayant accès à l'électricité	Annuelle			X	Enquête Légère
41. % ménages possédant un lieu d'aisance de type moderne	Annuelle			X	Enquête Légère
42. % de ménage utilisant du gaz de cuisine	Annuelle			X	Enquête Légère
43. % ménages utilisant l'énergie renouvelable	Annuelle			X	Enquête Légère
	Annuelle				
Groupes vulnérables					
44. % de femmes chef de ménage	Annuelle			X	Enquête Légère
45. Nombre d'enfants dans la rue	Annuelle			X	Affaires sociales
46. Nombre de mendiants	Annuelle			X	Affaires sociales
III. PAUVRETE DE POTENTIALITE					
47. Nombre d'adhérants au SFD	Annuelle	X			CAS/SFD (Ministère des Finances)
48. Volume de l'épargne collecté par les SFD	Annuelle	X			CAS/SFD (Ministère des Finances)
49. Volume de crédit octroyé par les SFD	Annuelle	X			CAS/SFD (Ministère des Finances)
50. Taux de chômage	Annuelle			X	Enquête Légère, Observatoire de l'Emploi
51. Taux de sous-emploi	Annuelle			X	Enquête Légère, Observatoire de l'Emploi

LISTE DES INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

INDICATEURS	PERIODICITE	SOURCES
PIB/Habitant	Annuelle	DNSI
Taux de croissance du PIB	Annuelle	DNSI
Déflateur du PIB	Annuelle	DNSI
Masse salariale/Recettes fiscales	Annuelle	DNTCP
Solde budgétaire de Base/PIB	Annuelle	DNTCP/DNSI
Investissement public/Recettes fiscales	Annuelle	DNTCP
Encours de la dette	Annuelle	DGDP
Service de la dette	Annuelle	DGDP

ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS PRIORITAIRES DE SUIVI D'ICI 2002

SECTEUR	PERIODICITE	OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES	OBSERVATIONS
MACRO-ECONOMIE	Trimestrielle.	Taux de croissance annuel moyen du PIB (6 %)	- Indice de Production Industriel (IPI) - Nombre d'Entreprises Industrielles créées	Enquête Industrielle (DNSI) Fichiers de la DNI/DNSI	Mesurer la part du secteur secondaire dans le PIB qui assure une croissance durable à l'économie
	Trimestrielle	1-Taux d'inflation de 2,5 %	- Indice des prix à la consommation des produits alimentaires	Enquête prix /DNSI	Le poste alimentaire ayant le coefficient de pondération le plus élevé est déterminant dans le niveau de l'inflation général
	Trimestrielle. Trimestrielle	2- Déficit budgétaire inférieur à 9% du PIB en 2002	- Taux de recouvrement des recettes - Masse salariale	DNI/DGD DNB	Apprécier l'amélioration des recettes et la maîtrise des dépenses
	Trimestrielle.	3- Taux de croissance de la masse monétaire de 8%	- Circulation fiduciaire - Dépôts	BCEAO	
	Trimestrielle	4- Développement du secteur privé	- Nombre d'Entreprises créées	DNI	
AGRICOLE	Trimestrielle.	1. Accroître la sécurité alimentaire	- Volume des stocks (publics, commerçants et paysans) - Prix à la production et à la consommation	OPAM/DNCC/DNSI-DNA OMA/DNSI	
EDUCATION	Trimestrielle	1. Taux de scolarisation du primaire = 61 % en 2002	- Nombre écoles créées - Ratio Elèves/maître - Part du Budget de l'Education	CPS/EDUC.	
SANTE	Trimestrielle	1. Taux d'immunisation infantile de 45 en 1998 à 76 % en 2002 2. Relèvement de la part de la population couverte par les services de santé primaire de 40 % en 1998 à 60% en 2002	- Nombre d'enfants vaccinés par antigène - Ratio Population /centre de santé primaire - Ratio Population/personnel sanitaire - Part du budget de la santé	CNI/DNSI CPS/MS	

ANNEXE 4. DÉMARCHE PARTICIPATIVE UTILISÉE DANS LE CADRE DE LA SNLP

La démarche retenue pour élaborer la stratégie a reposé sur quatre principes fondamentaux qui sont :

- Une démarche participative et progressive qui s'appuie sur l'existant et les expériences passées et qui associe les principaux intervenants dans la lutte contre la pauvreté aux différentes étapes de l'élaboration de la stratégie. Cette participation est essentielle pour bonifier la stratégie, s'assurer qu'elle fait l'objet d'un consensus et que les intervenants se sentent partie prenante du processus et engagés dans sa mise en oeuvre;
- Une démarche ciblée sur les groupes vulnérables et pauvres et leurs sphères socio-économiques ;
- Une démarche qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui s'appuie sur une approche économique rigoureuse pour garantir la pérennité des impacts obtenus grâce aux actions entreprises ;
- Une démarche à la fois sectorielle et transversale qui a permis, d'une part, de mieux saisir les dimensions qui caractérisent la pauvreté et, d'autre part, de proposer des actions novatrices qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté au Mali et renforcent les capacités des pauvres à tirer profit des opportunités qu'offre l'environnement physique, économique, social et culturel.

Partant de ces principes, la stratégie a été élaborée en cinq (5) étapes :

1. La première étape a été : 1) de synthétiser les travaux réalisés au cours des dernières années sur les conditions de vie et la pauvreté au Mali ; 2) de caractériser la pauvreté ; 3) d'identifier les facteurs fondamentaux qui sont à l'origine de cette pauvreté.
2. La deuxième étape a porté sur l'évaluation des impacts d'un ensemble d'interventions types qui ont été mises en oeuvre dans différentes régions au cours des dernières années dans le but de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies. Ceci a permis de dégager un diagnostic sur les cas de succès et d'échecs et de tirer des leçons pour l'élaboration de la SNLP.
3. La troisième étape a consisté à identifier un ensemble d'axes et d'actions sur la base des préoccupations nationales, des résultats de la phase diagnostique, des préoccupations des populations et des enseignements des expériences passées. Le point fort a été la tenue d'un atelier national en novembre 1997 qui a regroupé plus de 80 participants représentant toutes les sensibilités du pays (représentants du Gouvernement et de l'Administration, des instituts de recherche, des ONG, des associations, des privés, des bailleurs de fonds, etc.) au Mali. Ces spécialistes ont établi de manière consensuelle des axes stratégiques et des actions prioritaires à mener. Sur la base de ces travaux, une version préliminaire de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été élaborée en décembre 1997.
4. La quatrième étape a permis de bonifier cette version préliminaire grâce à la tenue, en janvier 1998, de quatre ateliers régionaux (à Ségou, à Kayes, à Sikasso et à Mopti) et

d'un atelier national (à Bamako) auxquels ont participé des spécialistes techniques représentant le district de Bamako et la plupart des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté. La version préliminaire a, par ailleurs été largement diffusée auprès de tous les Départements ministériels et des Partenaires techniques et financiers afin que ceux-ci puissent valider, une fois de plus la pertinence des analyses, des axes et des actions proposées. La présente version du rapport intègre les observations et commentaires pertinents recueillis au cours de ce processus.

5. La cinquième étape est celle de l'adoption du rapport par le conseil des Ministres pour en faire le document officiel du Mali en perspective de la table ronde de Genève.

Le processus d'élaboration de la SNLP a été menée à travers les mécanismes institutionnels de coordination et de suivi du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, la coordination et le suivi de la stratégie du Développement Humain Durable et de la lutte contre la Pauvreté au Mali s'effectuent à travers les structures suivantes:

- le Comité d'Orientation
 - le Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS),
 - l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali (ODHD)
- ◆ Le Comité d'Orientation est l'organe de supervision et d'orientation de la stratégie du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali. A ce titre , il exerce les attributions suivantes:
- promouvoir la synergie entre les différents partenaires que sont le Gouvernement, les Communautés de base, les Organisations non Gouvernementales (ONG), les Donateurs et les autres Partenaires Techniques et Financiers;
 - orienter et contrôler les activités du Comité National de Coordination et de suivi.

Le Comité d'Orientation est présidé par le Premier Ministre et comprend les membres du gouvernement, la société civile et les partenaires techniques et financiers (bilatéraux et multilatéraux) représentés au Mali.

Le Comité d'Orientation se réunit chaque fois que de besoin sur convocation de son Président. Le Secrétaire Général du Ministère chargé du Plan assure le secrétariat du Comité d'Orientation.

- ◆ Le Comité National de Coordination et de Suivi est un organe consultatif chargé de la coordination et du suivi des projets et programmes et de toutes autres activités dans le domaine du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté au Mali. Il a pour missions de :
- valider les définitions essentielles, les approches et les stratégies pour la mise en oeuvre du Développement Humain durable et de la Lutte contre la Pauvreté;
 - coordonner et suivre la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté et veiller à la rationalisation et à la cohérence des projets et programmes sectoriels, intersectoriels, régionaux et locaux en matière de lutte contre la pauvreté;
 - élaborer et mettre en oeuvre un Plan de communication sur la Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté.

- orienter et contrôler les activités de l'Observatoire du DHD/LCPM et lui apporter l'appui nécessaire dans la réalisation de ses travaux;
- valider le rapport annuel sur le Développement humain durable élaboré par l'Observatoire du DHD / LCPM.
- valider le rapport annuel d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté élaboré par l'Observatoire.

Le Comité National de Coordination et de Suivi est présidé par le ministre chargé du plan ou son représentant. Il a la même composition tripartite que le Comité d'orientation dont il est l'organe technique :

Le Comité National de Coordination et de Suivi peut, en fonction du thème à débattre, s'adjoindre toute autre structure nationale ou tout autre partenaire technique et financier. Il peut également faire appel à toute personne ressource en raison de sa compétence.

Le Comité National de Coordination et de Suivi se réunit en session ordinaire, une fois par trimestre sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que cela s'avère nécessaire sur convocation de son président.

L'Observatoire du DHD assure le secrétariat du Comité national de coordination et de suivi. Le rapport du Comité National de Coordination et de Suivi est soumis par son Président au Comité d'Orientation pour approbation.

Il sera institué au niveau des Régions , du District de Bamako et des Communes, des organes de coordination et de suivi en matière de lutte contre la pauvreté, par arrêté conjoint du ministre chargé du Plan et du ministre chargé de l'Administration Territoriale. Ces organes seront composés, chacun à son niveau, de représentants de l'Administration, de la Société Civile et des Collectivités Décentralisées.

- ◆ L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali est une structure technique légère rattachée au Ministère chargé du Plan.

Il a pour missions, l'analyse, le traitement et la diffusion des informations existantes en vue d'améliorer la définition et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le Développement Humain Durable et la Lutte contre la Pauvreté au Mali.

A ce titre, il met à la disposition des décideurs des informations fiables et exploitables sous une forme appropriée pour leur permettre de :

- suivre dans le temps l'évolution des conditions de vie des populations relativement à la pauvreté et au développement humain durable;
- apprécier l'impact des politiques, programmes et projets mis en oeuvre sur les conditions de vie des populations;
- produire et publier chaque année, à date fixe, le rapport annuel sur le Développement Humain Durable au Mali et en cas de besoin des études sur des sujets spécifiques;
- mettre en place un mécanisme de suivi de l'exécution et de révision périodique de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
- produire chaque année un rapport d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

ANNEXE 5. DÉMARCHE PARTICIPATIVE UTILISÉE DANS LE CADRE DE L'ENP MALI 2025

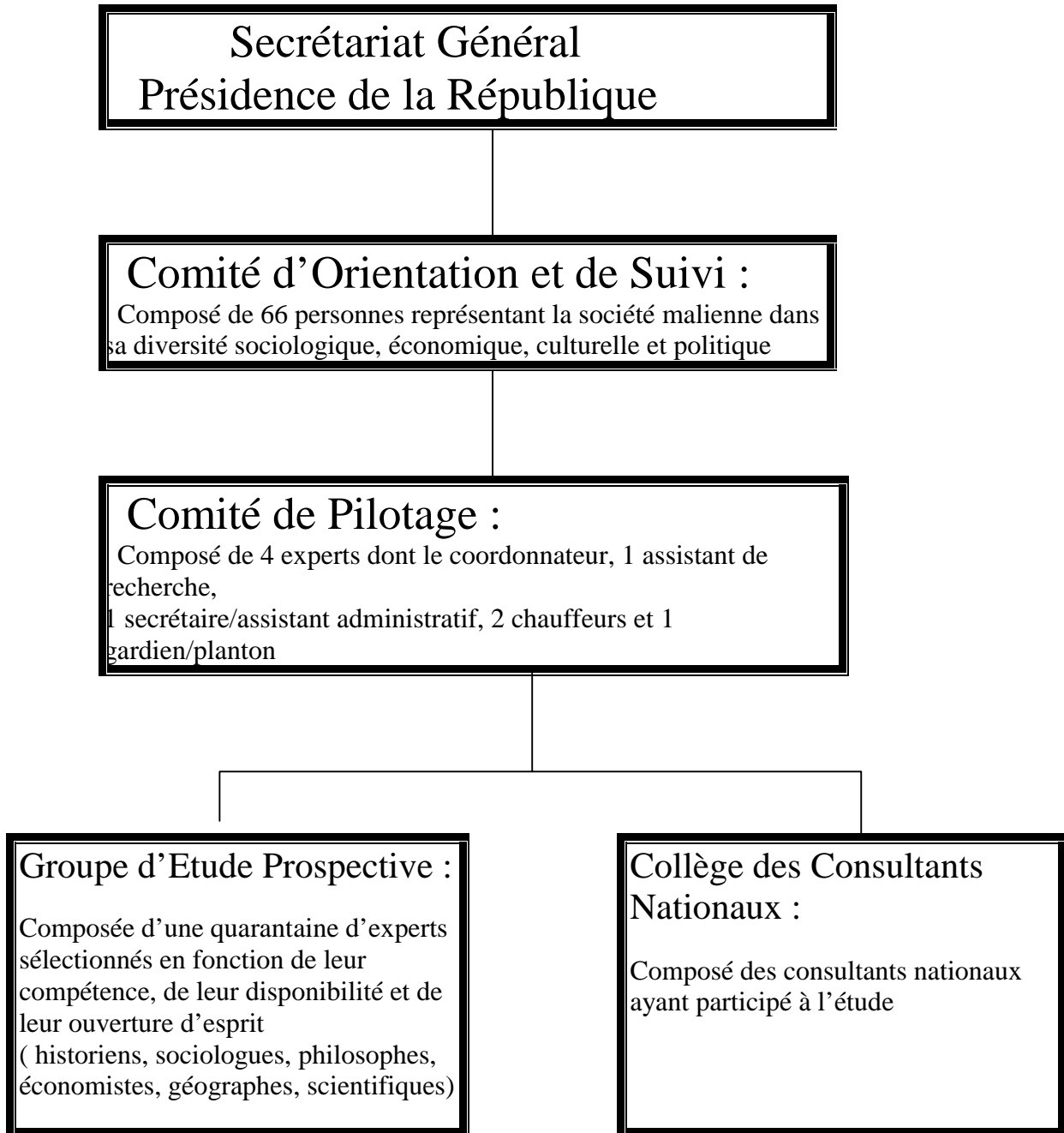
L'étude nationale prospective Mali 2025, qui participe au **Renouveau de la Planification**, place la gestion du développement dans une perspective de long terme et vise les objectifs suivants :

- Construire une image réaliste des futurs possibles du Mali à l'horizon d'une génération et renforcer notre capacité d'anticipation des tendances et des événements futurs ;
- Forger une image commune du futur et les stratégies appropriées pour la concrétiser ;
- Mobiliser tous les acteurs autour de la réalisation des objectifs de développement ;

Afin de mener à bien l'exercice prospectif, le cadre institutionnel suivant a été mis en place :

- a) **Le Comité d'Orientation et de Suivi** composé d'une soixantaine de personnalités représentatives de la société malienne, dans sa diversité sociologique, économique, culturelle et politique. Il est présidé par une personnalité choisie par ses pairs membres.
- b) **Le Comité de Pilotage**, chargé de conduire l'Etude prospective et composé de quatre experts dont l'un assure le rôle de Coordonnateur National. Ils sont spécialistes en économie, anthropologie/sociologie et dimension spatiale du développement.
- c) **Le Groupe d'Etude Prospective** composé d'une quarantaine de membres sélectionnés en fonction de leur compétence, de leur disponibilité et de leur ouverture d'esprit (historiens, sociologues, philosophes, économistes, géographes, scientifiques). Ce groupe a constitué le principal support à la fois du processus participatif et de la qualité technique des travaux.

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU PROJET MALI 2025



L'Etude s'est réalisée en trois grandes étapes :

- ***Etape I : Les investigations***

- les **enquêtes sur les aspirations des populations** : elles se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire auprès du **Grand Public**, des **Experts**, des **Personnalités et Leaders d'opinion**, et des **groupes homogènes (Focus - Groups)** ;
- les **études** : elles ont porté sur huit (**8**) **thèmes majeurs** que les consultants nationaux ont étudiés pour aboutir à des propositions qui ont été prises en compte dans la suite de l'exercice ;
- **l'analyse structurelle** : elle a permis d'avoir une compréhension globale du système MALI, d'identifier les variables les plus influentes, déterminant ainsi les conditions nécessaires à réaliser pour que les politiques socio-économiques et sectorielles aient de meilleures chances d'atteindre leurs objectifs. Ces conditions sont de nature politico—institutionnelle.

- ***Etape II : La construction des scénarios alternatifs et de la Vision***

- ***Etape III : La Formulation des stratégies globales de développement***

Le processus de préparation a reposé non seulement sur des rencontres régulières des institutions ci-dessus mais également sur la conception et l'exécution d'un plan de communication. Ce plan de communication a été déterminant dans la réussite des différentes activités de l'exercice. Les activités de communication comprennent la cérémonie officielle de lancement de l'étude, la réunion d'information avec les membres du Comité d'Orientation et de Suivi et ceux du Groupe d'Etude Prospective et les actions de sensibilisation du Grand Public.

ANNEXE 6: DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ÉVALUATION DES COÛTS DU CSLP

Dans le cadre du document CSLP intérimaire il sera difficile de faire une estimation précise des coûts de la Stratégie compte tenu de l'état des données existantes. Toutefois, il est proposé ici une démarche méthodologie de l'évaluation des coûts du CSLP final afin de déterminer le GAP du financement et identifier les actions prioritaires à financer par les ressources du PPTE. Cette démarche méthodologique comprendra les étapes ci-après:

1. Définir le contenu du programme d'actions prioritaires du CSLP: Pour ce faire:

- Actualiser les objectifs de la stratégie de lutte contre la pauvreté pour la période 2000-2002, axée sur des résultats précis et présenter les politiques macro-économiques structurelles et sociales dans un cadre global et cohérent.
- Passer en revue les actions prioritaires définies dans la SNLP et les compléter si nécessaire en tenant compte des programmes sectoriels (PRODESS, PRODEC, PRODEJ, PNA, TRANSPORTS...).

2. Estimer le coût des activités sur la base des actions prioritaires retenues dans le CSLP (dépenses récurrentes et dépenses d'investissement)

Les coûts des actions retenues dans la SNLP et les Programmes Sectoriels sur la période 2000-2002 seront actualisés en tenant compte de l'inflation et de la variation du taux de change.

3. Faire le point des ressources disponibles

- Faire le point du financement (interne et externe) des projets et programmes qui concourent directement à la réalisation de la SNLP .
- Evaluer les décaissements au 31/12/1999.
- Evaluer le montant disponible au niveau de chaque projet et programme sur la période 2000-2002 et par année.

4. Dégager le GAP par axe et par année

- Evaluer l'écart entre les coûts des actions et le financement acquis disponible sur la période 2000-2002.
- Mesurer l'impact du GAP sur le déficit des Finances Publiques.
- Procéder aux ajustements nécessaires pour rendre le GAP finançable (dégager les scénarios).

5. Identifier les actions prioritaires à financer par les ressources du PPTE

La priorité sera accordée aux Projets/Programmes destinés à promouvoir :

- Les activités génératrices de revenus surtout l'auto emploi pour les pauvres
- L'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition et à l'eau potable.
- L'accès des pauvres à l'éducation.

La capacité d'absorption de ces Projets/Programmes devrait être prise en compte.

Responsables des différentes étapes

Point 1. - Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées en rapport avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Points 2, 3, 4 doivent être confiés à des consultants sous la supervision du Ministère de l'Economie et des Finances à travers la DNP.

Point 5. L'arbitrage des ressources du PPTE sera effectué par la DNP.